



JOURNAL DES DEBATS

497

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 15 – 2021

Séance

du mercredi 27 octobre 2021

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du
Parlement a.i

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Motion interne no 151
Une commission d'enquête parlementaire pour analyser le traitement des violences domestiques par l'Etat et assurer une meilleure protection des victimes. Thomas Schaffter (PCSI)
4. Programme gouvernemental de législature 2021-2025
5. Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (deuxième lecture)
6. Question écrite no 3401
Quels facteurs sociaux en lien avec la COVID constatés dans le Jura ? Rémy Meury (CS-POP)
7. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (deuxième lecture)
8. Arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement du contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et l'association « BaselArea » pour les années 2020-2023
9. Rapport d'activité 2020 de l'Hôpital du Jura
10. Interpellation no 972
Capacité insuffisante pour les prises de rendez-vous en lien avec les tests dans le canton du Jura. Didier Spies (UDC)
11. Interpellation no 973
Certificat COVID : que doivent faire les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner ? Didier Spies (UDC)
12. Question écrite no 3404
De l'importance des tests organoleptiques. Vincent

Wermeille (PCSI)

13. Question écrite no 3406
Gestion de la pandémie. Serge Beuret (PDC)
14. Question écrite no 3407
Les charlatans sont-ils trop bien soignés dans le Jura ? Patrick Cerf (PS)
28. Résolution no 212
COP26 : le Jura s'engage pour le climat. Baptiste Laville (VERT-E-S)

(La séance est ouverte à 08.30 heures en présence de 60 députés.)

1. Communications

La présidente : Je vous souhaite la bienvenue pour notre huitième séance de l'année. Nous avons prolongé notre dernière séance par une excursion à Moutier. Je garderai tout comme vous, je l'espère, un très bon souvenir de cet après-midi et soirée qui nous auront permis de découvrir ou redécouvrir quelques lieux phares de la cité prévôtoise. J'en profite pour remercier encore le secrétariat du Parlement, et en particulier Brigitte Steulet, pour l'organisation impeccable de cette excursion de début de législature.

Ces dernières semaines, j'ai représenté notre Parlement lors de l'inauguration de l'espace dédié aux troupes jurassiennes au Musée de Saint-Imier. J'ai également pris part avec intérêt à l'inauguration de la station de traitement des micropolluants à Porrentruy. En compagnie d'une grande partie d'entre vous, j'ai eu le grand plaisir de participer à la magnifique cérémonie d'inauguration du Théâtre du Jura. J'ai également pris part à la cérémonie de remise du Prix jeunesse Jura 2020 ainsi qu'à la manifestation organisée pour les 40 ans du cinéma La Grange. Avec mes collègues du Bureau du Parlement, nous avons été conviés, fin septembre, à la traditionnelle rencontre annuelle des Trois Pouvoirs, organisée cette année par le Gouvernement. Au programme de cette fin d'après-midi, une conférence de Jean-Pierre Egger suivie d'un repas au restaurant du Château du Domont.

S'agissant des informations plus personnelles, je me

permets de souhaiter, au nom du Parlement, un prompt rétablissement à notre collègue Romain Schaer, qui a été victime d'un accident en fin de semaine dernière. Nous avons appris, le 13 octobre, le décès de Monsieur Jean-Marc Montavon, papa de notre collègue député Lionel Montavon. Au nom du Parlement jurassien, je présente nos plus sincères condoléances aux familles touchées par ce deuil.

Concernant notre ordre du jour, je vous informe du renvoi du point 25 à une séance ultérieure. En accord avec son auteur, il a été convenu que la réponse à cette question écrite lui serait apportée après décision de la Cour constitutionnelle dans le dossier concerné. Autre information, Monsieur le ministre Jacques Gerber devra nous quitter à 12 heures pour se rendre aux Grisons. Si des points du département concerné ne pouvaient être traités ce matin, nous les reporterons à la prochaine séance. Madame la vice-présidente sera également absente cet après-midi en raison de sa participation à la cérémonie d'enterrement du grand-papa de son conjoint et nous lui transmettons également, ainsi qu'à toute sa famille, toute notre sympathie.

Nous ferons en sorte de terminer cette séance aux environs de 17 heures pour permettre aux personnes inscrites au jass de se rendre ensuite à la patinoire de Porrentruy.

L'organisation du secrétariat ces prochaines semaines verra quelques adaptations encore. Je souhaite donc la bienvenue à Monsieur Benjamin Plumey qui a rejoint l'équipe du secrétariat début octobre, en prévision du départ de Monsieur Jérémy Bernard, qui termine son mandat ces prochains jours. Au nom du Parlement, j'adresse par ailleurs mes chaleureux remerciements à Jérémy Bernard qui, en quelques mois, aura su nous faire profiter de ses grandes compétences et d'un entregent fort apprécié. Je lui souhaite satisfaction et réussite pour la suite de sa carrière professionnelle.

S'agissant du protocole de protection, il n'y a pas de changement par rapport à la dernière fois. Je ne vais pas vous refaire tout le topo.

2. Questions orales

La présidente : Un petit souci avec l'imprimante nous fait décaler d'une minute. Il est 8.34 heures et pour la première question, je passe la parole à Madame la députée Leïla Hanini.

Recommandation concernant la vaccination des femmes enceintes

Mme Leïla Hanini (PS) : En septembre dernier, l'Office fédéral de la santé publique recommandait la vaccination contre la COVID-19 à toutes les femmes enceintes à partir de la 12^e semaine de grossesse. En outre, le consentement écrit du médecin n'est depuis lors plus nécessaire. Le rapport de l'émission 36.9^o de la RTS, du 20 octobre dernier, démontrait pourtant que l'inquiétude montait face à l'augmentation des hospitalisations de femmes enceintes malades de la COVID et que la question de la vaccination dans leur cas, n'est pas simple à résoudre puisqu'elle est notamment empreinte d'informations contradictoires et des erreurs de l'OFSP. En regard des éléments préoccupants exposés, le Gouvernement peut-il nous dire quelle est sa stratégie en matière de communication au niveau jurassien quant à la vaccination des femmes enceintes ? Je remercie

le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Le Canton du Jura suit la stratégie de vaccination qui est définie, premièrement par les autorisations de Swiss-med, puis bien sûr toutes les recommandations de l'OFSP et de la commission fédérale de vaccination. Donc, on n'invente rien. On adapte bien sûr les réponses aux questions en lien avec les recommandations de ces deux organes. Désormais, vous le savez peut-être, la vaccination avec les vaccins ARNm sont autorisés, sont autorisés en Suisse, sont recommandés à toutes les femmes enceintes, idéalement à partir du deuxième trimestre, pas de la deuxième semaine, car justement c'est là que la formation des organes embryonnaires est alors pratiquement terminée. La vaccination, vous l'avez dit, ne requiert plus de consentement écrit ou de prescription médicale. Mais je crois que dans toutes ces questions, Mesdames et Messieurs les Députés, en lien avec « doit-on se faire vacciner ou pas ? », faisons preuve de bon sens. De toute crise, si on a une question, on s'adresse à son gynécologue pour les femmes enceintes et à son médecin pour les autres personnes, qui peuvent répondre techniquement, médicalement en connaissance de cause parce qu'ils connaissent les patients en lien avec cette vaccination. L'ensemble des médecins, qu'ils soient gynécologues ou les collègues de la société médicale, reçoivent les recommandations au fur et à mesure de leur évolution et de leur actualisation. Donc, preuve de bon sens, contactez votre médecin pour savoir si vous devez ou non vous faire vacciner.

Mme Leïla Hanini (PS) : Je suis satisfaite.

Présence de loup sur le territoire jurassien et cohabitation avec l'élevage

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : La présence de loup sur notre territoire semble désormais avérée. Des attaques caractéristiques sur des animaux de rente et des observations de part et d'autre de la frontière franco-suisse laisse peu de doutes quant à cette réalité à laquelle les spécialistes s'attendaient depuis longtemps. Les analyses ADN qui ont été réalisées sur des carcasses de moutons, près de Saint-Ursanne, permettront prochainement de confirmer ou non cette présence. Les éleveurs doivent désormais faire face à une nouvelle réalité à laquelle ils ne sont peut-être pas tous préparés correctement. Pour que la cohabitation entre l'élevage d'animaux de rente et les grands prédateurs se déroule de la manière la plus satisfaisante possible, un concept de protection des troupeaux et d'indemnisation en cas de pertes semble indispensable. Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur la manière avec laquelle il compte aider les éleveurs à intégrer cette nouvelle réalité, notamment sous l'angle de la protection des troupeaux ? Je remercie par avance le Gouvernement pour ses réponses.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Effectivement, la suspicion de présence de loup dans le Jura est en investigation au travers d'analyses ADN de salive prélevée sur du bétail qui a été victime d'une attaque. Mais c'est à confirmer par quel animal et l'Office de l'environnement, avec le Service de l'économie rurale, restent très attentifs à la situation pour pouvoir, le cas échéant, transmettre les recommandations à la fois aux éleveurs, à la fois aux autres personnes, des communes qui sont également sollicitées et

peut-être pour avoir des informations. Et dans le cas où la présence du loup est confirmée, le concept de protection sera communiqué, diffusé largement auprès des personnes potentiellement qui peuvent être victimes au travers de leur bétail, également au niveau de l'indemnisation, il faudra voir comment cela se déroule entre l'autorité cantonale et fédérale.

Le loup étant une espèce protégée au niveau fédéral, il est probable que la Confédération contribue également à l'indemnisation, et ceci fait partie de toutes les tâches difficiles à mener au niveau de la biodiversité. Là, on parle de loup versus petit bétail ou bétail. Il y a également la forêt qui est en contrepartie parfois endommagée par un nouvel animal qui revient à satisfaction, le cerf. Il y a maintenant, le castor qui est confirmé sur la Sorne entre Delémont et Courtrételle. Des arbres sont en train d'être rongés actuellement. Donc, voilà tous les défis auxquels nous faisons face et auxquels le Gouvernement reste très attentif pour préserver l'équilibre et bien évidemment la biodiversité.

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Je suis partiellement satisfait.

Projet CARA pour le dossier électronique du patient, où en est-on ?

M. Vincent Hennin (PCSI) : Une fois n'est pas coutume, je commencerai mon intervention par ma question au Gouvernement. CARA où es-tu et où en est-on ? Les patients jurassiens s'impatientent ! Voici trois ans, le Parlement jurassien a signifié son adhésion à l'association CARA, une alliance des cantons de Genève, du Valais, de Vaud, de Fribourg et du Jura, afin de déployer le dossier électronique du patient auprès des professionnels de la santé ainsi que des populations concernées. Dernièrement, Neuchâtel a annoncé que les 500 patients diabétiques du canton disposeraient d'un accès électronique à leur dossier à partir de novembre s'ils le souhaitent. Cette prestation sera ouverte à l'ensemble des Neuchâtelois au printemps 2022. Cette concrétisation du dossier du patient est née d'une solution spécifique au canton de Neuchâtel et sera interopérable avec la plateforme romande CARA. Côté jurassien, depuis la date du 21 novembre 2018, peu ou pas de nouvelles. Projet trop ambitieux, trop cher comme son nom CARA qui semblerait prédestiné. Je remercie le Gouvernement pour ses éclaircissements.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, peut-être que la communication du 28 mai 2021 concernant CARA vous a échappée, c'est même certain par rapport au contenu de votre question. Je dirais même que par rapport à cette communication du 28 mai, votre question n'est plus tout à fait d'actualité, même si le canton de Neuchâtel a entre-temps communiqué. La communication de CARA est que le dossier électronique du patient est possible dès le 31 mai 2021. Donc, depuis cette date, il est possible pour des Jurassiens d'ouvrir leur dossier électronique.

Ceci étant dit, je dois bien avouer qu'il n'y a pas forcément une impatience, comme vous le mentionnez, parce qu'il n'y a pas un flux de demandes sur l'ouverture des dossiers électroniques. Par contre, nous avons pour le canton du Jura des difficultés quant au moyen d'identification numé-

rique. Nous travaillons avec la SwissID. Nous sommes actuellement en train de régler ces problèmes avec SwissSign, qui est le fournisseur de cette identité, et la spécificité de CARA, à contrario de Neuchâtel, c'est qu'elle n'ouvre pas seulement pour une catégorie de patients mais pour la totalité de la population. Il ne suffit pas d'avoir son dossier électronique, ce dernier doit aussi être alimenté par les données sources qui sont en mains des professionnels et seuls les hôpitaux ont une obligation de les livrer. On peut beaucoup communiquer là-dessus, mais derrière il faut savoir réellement ce qu'il y a et, pour l'instant, je dois avouer que la Confédération n'est pas très active dans ce dossier pour imposer réellement aux acteurs la transmission de ces données et organiser également le financement de l'ensemble de la mise en place de ce dossier électronique.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Je suis satisfait.

Secrétariat de la commission de recours en matière d'impôt

M. Alain Schweingruber (PLR) : Il y a deux ans, le Parlement a modifié le décret concernant la commission cantonale de recours (CCR). Nous y avons en particulier précisé que le secrétariat de la CCR serait rattaché au Tribunal de première instance. Je ne sais pas depuis lors de quelle manière les choses se sont concrétisées. Je voulais simplement poser la question de savoir si, actuellement, ce qui a été prévu par le décret est opérationnel, si la nomination a été effectuée et, le cas échéant, qui est la personne qui a été nommée à ce poste ? Je vous remercie de votre réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : Comme vous l'avez très justement mentionné, le décret a été révisé, la commission cantonale de recours en matière d'impôt a désormais été rattachée au Tribunal de première instance. Jusqu'il y a peu, c'était Maître Jeannerat et Maître Allimann qui occupaient tous deux le poste et, atteints par l'âge terme, ils ont émis le souhait de pouvoir se retirer de cette fonction. Le poste a été mis au concours de manière tout à fait régulière au début de l'année 2020. Comme vous aviez pu le lire, il était subdivisé en deux parties, un 10% de collaborateur-trice administratif-ve et un 40% de collaborateur-trice scientifique. Dans le cadre de la mise au concours, personne n'a candidaté pour le poste administratif, donc personne n'a été intéressé au niveau du TPI en particulier, vu qu'il y a un rattachement de la CCR au TPI, personne donc n'a candidaté pour le 10%. Après discussion avec la personne qui a été nommée, Madame Emilie Guerdat, c'est elle-même qui a pris ce 10%. Mais je tiens immédiatement à rassurer les députés, l'occupation de ces deux fonctions est colloquée, l'une en classe 19 pour le 40% et l'autre en classe 6 pour le 10%. Donc, Monsieur le Député, je peux vous rassurer, la commission cantonale de recours en matière d'impôt fonctionne bien, il y a une collaboratrice administrative, il y a une collaboratrice scientifique qui sont matérialisées en la personne de Madame Emilie Guerdat.

M. Alain Schweingruber (PLR) : Je suis satisfait.

Conventions fiscales de partage d'impôts concernant les employés d'Etat domiciliés dans d'autres cantons ?

M. Yves Gigon (UDC) : Plusieurs dizaines de personnes

domiciliées hors du Jura travaillent à l'administration cantonale et, de ce fait, ne paient pas d'impôts dans le canton qui les emploie. Cela concerne également certains postes de cadres et de chefs de services. Le Gouvernement a nommé dernièrement deux représentants du canton de Berne, en tant que chef des infrastructures et de délégué chargé de l'accueil de Moutier, classe 25 à l'échelle de traitements, soit la plus haute.

Il semble difficilement compréhensible que les cadres travaillant à l'administration cantonale jurassienne ne payent pas un kopeck d'impôt au Jura, d'où ma question : Est-ce que le Gouvernement négocie systématiquement un partage d'impôts avec le canton de domicile lors d'un engagement d'une personne extérieure au canton du Jura ? Ma question n'aurait pas de raison d'être si le Gouvernement privilégiait systématiquement l'engagement d'un Jurassien.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Tout d'abord, permettez-moi de clarifier le fait que, dans l'immense majorité des cas, l'administration engage des personnes domiciliées dans notre canton. Il arrive toutefois, comme vous le relevez Monsieur le Député, que l'Etat doive aller chercher des compétences à l'extérieur du canton, notamment s'agissant de recrutement pour des postes de spécialistes ou de cadres nécessitant des compétences spécifiques.

Lors de ces engagements, la majorité des collaboratrices et des collaborateurs s'engagent alors à venir s'installer et s'établir dans le Jura. Parfois, certains possèdent des biens immobiliers hors canton ou ont des enfants encore scolarisés, ce qui les empêche d'établir domicile dans l'immédiat. Souvent, dès lors, ils s'engagent à venir s'y établir quelques années après.

Le Gouvernement tient à rappeler dans ce cadre que l'obligation de domicile qui imposerait à une ou un employé de résider dans notre canton n'est plus autorisée par la législation, même en cas d'intérêt public. Il doit en effet être mis en regard de la liberté d'établissement, garantie par la Constitution. Concernant les questions fiscales, il faut rappeler que les règles classiques d'assujettissement fiscal s'appliquent pour tous les contribuables, quel que soit leur statut et que la situation de chaque contribuable est dûment analysée. Selon la pratique fiscale, l'imposition d'un travailleur salarié sera effectuée par son canton de domicile et cela indépendamment de son lieu de travail. Certaines situations peuvent toutefois aboutir à des répartitions d'impôts, notamment dans le cas de double domicile. Soyez toutefois assuré, Monsieur le Député, que, dans toutes les situations, une analyse est portée par l'autorité fiscale afin de préserver au mieux les intérêts du canton.

M. Yves Gigon (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Application de la loi cantonale sur l'énergie uniforme dans les communes concernant les chauffages extérieurs

M. Samuel Rohrbach (PDC) : La loi sur l'énergie du Canton du Jura s'appliquant à l'ensemble du territoire cantonal stipule, à son article 17c, « que les chauffages de plein air doivent être exclusivement alimentés par des énergies renouvelables ou des rejets thermiques inutilisables d'une autre manière ». Les chauffages extérieurs sont donc explicitement admis. Porrentruy les autorise sur cette base pour

les établissements publics, Delémont les refuse. Pourtant, nos restaurateurs jurassiens et leurs clients sont tous soumis aux mêmes règles relatives au certificat COVID.

Les restaurateurs ont tous bénéficié des mêmes bases pour les aides financières. Ainsi, après que les autorités les ont soutenus à bon escient et de façon égalitaire au niveau économique, les différentes décisions communales de cet automne introduisent des inégalités de traitement alors qu'on les a aidés. Aujourd'hui, une partie d'entre eux se voit quelque peu brimés économiquement.

D'autres cantons, comme Genève, ont mis en place des dispositions spéciales pour cet hiver à ce sujet. Afin de soutenir économiquement tous les établissements publics, le Gouvernement entend-il intervenir pour que la loi jurassienne sur l'énergie s'applique partout afin de placer tous les restaurateurs jurassiens sur le même pied d'égalité face à la gestion des répercussions de cette crise ?

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, effectivement l'article 17 dont vous faites part, concerne ou vise principalement les installations fixes. Dans le contexte actuel, il s'agit plutôt d'installations provisoires, respectivement d'installations mobiles. Ceci dit, c'est plutôt une compétence communale de savoir ce que les différentes communes veulent autoriser ou pas sur les terrasses.

C'est clair que d'un côté le Gouvernement regrette qu'il n'y ait pas eu une coordination entre les différentes communes qui permettrait d'avoir une approche finalement similaire, mais, de l'autre côté, le Gouvernement se réjouit également de savoir que l'autonomie communale existe, elle est utilisée. L'autonomie communale étant ce qu'elle est, le Gouvernement la respecte et ne peut qu'observer les différentes décisions qui sont prises. Voilà ce que je peux vous donner comme information et, pour le reste, bien évidemment que le Gouvernement, quoiqu'il en soit, encourage les communes, respectivement les restaurateurs, à utiliser de l'énergie renouvelable, notamment l'énergie bois qui est à disposition largement dans nos forêts jurassiennes.

M. Samuel Rohrbach (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Analyse sur la présence de dioxine dans les sols jurassiens ?

M. Jude Schindelholz (PS) : Suite à des investigations menées par le canton de Vaud, une forte présence de dioxine a été détectée dans les terrains de la ville de Lausanne, incitant cette dernière à recommander des mesures préventives à sa population. Cette découverte a soulevé des inquiétudes au sein des autres cantons suisses. Ils sont à présent nombreux à mener des campagnes d'analyses afin de mieux connaître la situation de cette substance cancérigène sur leur territoire.

A priori, le canton du Jura devrait plutôt être épargné par ce problème en raison de l'absence d'une usine d'incinération sur son territoire. Toutefois, il est fort probable que des traces de dioxine soient également présentes dans nos sols suite à l'incinération de déchets par des entreprises ou des particuliers au cours des décennies précédentes. Selon nos informations, un processus d'analyses est actuellement en cours pour certaines places de jeux dans le canton du Jura.

Ma question est donc la suivante : Quand les conclusions de ces analyses seront communiquées et une extension des périmètres d'études, voire la prise de mesures sont-elles d'ores et déjà envisagées sur la base d'éventuels résultats provisoires ? Je remercie par avance le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Il y aura plusieurs réponses puisqu'il y a deux questions. La première, début 2022, il y aura les résultats des mesures qui ont été relancées dans certains périmètres bien précis, bien spécifiques, avec une analyse historique également des endroits. Cela concerne une dizaine d'endroits dans le canton et ces résultats seront bien évidemment communiqués en tout premier aux communes qui sont très concernées et très intéressées à savoir ce qu'il en est.

Par contre, pour la deuxième question, je ne peux pas répondre puisque cela dépendra des résultats. Si les résultats sont bons, il n'y aura pas de mesures à prendre. Nous espérons qu'ils soient bons puisque des mesures ont déjà été faites par le passé, des mesures qui ont été faites aux environs des sites industriels qui ont des cheminées et qui avaient des émanations de fumée potentiellement qui pouvaient provoquer ce genre de problèmes. Ces mesures à l'époque avaient montré que la situation aux alentours était bonne.

Donc, nous sommes confiants. Mais confiants ne signifie pas que nous sommes naïfs. Par rapport à cela, nous souhaitons quand même aller au-delà de ces dix analyses et pouvoir rassurer les communes, rassurer la population, et rassurer toutes les personnes qui sont inquiètes par rapport à cela.

M. Jude Schindelholz (PS) : Je suis satisfait.

Fonctionnement de la structure Sport-Arts-Etudes pour les jeunes hockeyeurs

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Ma question orale a trait à la structure SAE (Sport-Arts-Etudes), en particulier dans la filière hockey sur glace. Disons-le d'emblée, le canton du Jura a été pionnier dans la mise en place de cette structure sur le plan suisse et peut s'enorgueillir de cette prestation qui permet à de nombreux jeunes de concilier formation et performance sportive dans leur discipline respective.

Ma question est liée à une situation qui crée des insatisfactions en ce qui concerne les hockeyeurs des U15 et U17, moins de 15 ans et moins de 17 ans, qui se retrouvent deux jours par semaine, après leur retour de glace planifié pendant la pause de midi, devant les portes closes de la cantine du collège Thurmann, sans autorisation de pouvoir manger dans l'établissement. D'autre part, il semblerait que ces élèves manquent de nombreuses branches principales et que rien ou peu est fait pour pallier à cette situation dans des conditions optimales de rattrapage. Le sosie qui doit, selon le principe SAE, transmettre les leçons à son camarade, ne donne pas entière satisfaction non plus. Bref, ma question est simple : Le Gouvernement est-il conscient de cette situation ? Existe-t-elle dans d'autres SAE ? Et entend-il prendre les mesures pour améliorer le fonctionnement de cette structure importante pour nos jeunes ?

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Merci pour cette question Monsieur le

Député, de rappeler le rôle effectivement assez unique du Jura en matière de Sport-Arts-Etudes. Cette question me permet également une petite digression et inviter les parents qui ont des requêtes concernant leur enfant, des requêtes assez spécifiques, à s'adresser en priorité aux instances concernées. Ici, la chaîne de responsabilité étant bien sûr d'abord la direction de l'école, puis la coordinatrice SAE, Madame Morgane Crausaz, qui est à disposition également et, cas échéant, la responsable SAE qui se trouve au Service de renseignement, Madame Geiser.

Pour le cas qui vous intéresse, Monsieur le Député, le Service de l'enseignement a été nanti de cette problématique la semaine passée, la coordinatrice de Sport-Arts-Etudes ayant été approchée par des parents. Pour répondre à cette question des parents, une séance a été organisée rapidement, donc hier. Etaient présents à cette séance, la direction du collège, la coordinatrice SAE, la conseillère pédagogique et la responsable SAE du Service de l'enseignement. Le SEN rencontrera aussi le responsable sportif du HC Ajoie, Monsieur Faivet, en présence de la direction du collège le 9 novembre prochain. Le but de ces séances est de trouver une solution en décalant les heures d'entraînement. Effectivement, la question des horaires, vous la connaissez bien, est complexe et le but en décalant ces horaires, peut-être de 12 heures à 11 heures, est de permettre une meilleure organisation au niveau des repas. Pour la question des sosies, là aussi cela a été évoqué dans cette séance. Des aménagements sont en réflexion, comme notamment la possibilité de mettre la matière qui n'a pas été vue sur Educlasse. Mais c'est vrai, je pense qu'un petit travail est à faire au niveau de l'organisation, précisément pour les branches dites principales, notamment pour le français. Eviter de mettre les heures d'entraînement sur ces branches-là est sans doute prioritaire et c'est en discussion actuellement.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Je suis satisfait.

Fraudes sur les aides financières COVID et effets sur les finances cantonales

M. Pierre Parietti (PLR) : Des milliers de cas douteux, voire frauduleux, ont été constatés par les services financiers de la Confédération selon un récent rapport. Ceux-ci concernent en particulier les contributions versées à des entreprises soumises à des restrictions d'activités par suite de pandémie de la COVID dès mars 2020, qu'il s'agisse des RHT ou d'autres instruments d'aides COVID. Une partie des montants des contributions ainsi versées incombaient aux cantons concernés, eux qui n'ont pas les moyens de contrôler toutes les conformités requises. Fort de cette situation et des coûts pris en charge par les cantons, les trop-perçus constatés devront évidemment être légitimement rétrocédés aux cantons lésés dans cette opération d'aides financières. Ma question est la suivante : Les finances cantonales jurassiennes ont-elles été péjorées par des démarches de ce type ? Et si oui, à quelle hauteur ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Il faut rappeler que l'année passée, la Confédération a flexibilisé, a simplifié le système, notamment au niveau des RHT, pour que de l'argent frais, très rapidement, arrive aux entreprises pour éviter des licenciements, pour leur permettre d'avoir suffisamment de liquidités et passer cette

crise dans des bonnes conditions. Effectivement, les cantons ont, dans plusieurs instruments, été les acteurs de la mise en œuvre, uniquement de la mise en œuvre. Vous parlez notamment des RHT, il n'incombait pas aux cantons d'avancer l'argent mais de prendre les décisions par rapport aux RHT, mais par contre ne pas contrôler. C'est la Confédération qui mène ces contrôles. La Confédération a augmenté ses contrôles cette année et a eu plus de 1'000 signalements. Sur ces 1'000 signalements, 200 révisions au niveau national ont eu lieu et 10% des cas ont donné des abus établis qui ont conduit à des dépôts et des plaintes pénales. La Confédération, à travers le SECO, continue son travail, attend de récupérer 70 millions de francs. Ça peut paraître important en tant que tel, mais il faut remettre en proportion du montant distribué qui est à hauteur de 15 milliards au niveau des RHT uniquement. Pour l'instant, nous n'avons pas de statistique au niveau cantonal étant donné le nombre trop restreint. Les finances cantonales ne sont pas touchées par ces abus. En revanche, ils causent un dommage aux fonds de compensation de l'assurance-chômage, donc à l'ensemble des employeurs et des travailleurs assurés, que ce soit en Suisse ou dans le canton du Jura, d'où la nécessité de combattre et de corriger ces abus.

M. Pierre Parietti (PLR) : Je suis satisfait.

Contrôles par la police de l'application des mesures sanitaires lors de la fête de Muriaux

Mme Brigitte Favre (UDC) : Lors de la fête de Muriaux, qui a eu lieu récemment, le certificat COVID était obligatoire pour les personnes voulant y accéder. J'ai appris que la police y avait effectué un contrôle pour être sûre que les règles étaient appliquées correctement, ce qui fait évidemment partie de son travail. Pour cela, paraît-il, des policiers en civil voulaient inciter le personnel de contrôle à l'entrée de les laisser participer à la fête sans certificat. Les rumeurs disent qu'ils ont exercé une pression élevée sur ces personnes et, en même temps, du débit et d'argent pour essayer de les convaincre. On connaît de telles pratiques des forces de l'ordre lors de l'achat d'alcool dans les magasins. Pour cet acte précis, il y a des bases légales existantes, chose qui n'est, à ma connaissance, pas donnée pour un contrôle de l'application des mesures sanitaires. Est-ce que le Gouvernement confirme ou au contraire révoque la rumeur du déroulement du contrôle policier lors de la fête de Muriaux ?

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : Le samedi 16 octobre avait effectivement lieu la fête de Muriaux et, dans ce cadre, une patrouille de la Police cantonale, avec une voiture de police identifiable comme telle et des agents en uniforme a effectivement procédé à un contrôle. Ce contrôle a duré dix minutes de 22.15 heures à 22.25 heures. Le but bien évidemment était de vérifier si les personnes qui pouvaient entrer dans le périmètre de la fête étaient au bénéfice d'un certificat COVID comme exigé.

La patrouille a mis un terme à son contrôle et a quitté les lieux après avoir constaté que les certificats COVID et les pièces d'identité étaient correctement demandés pour entrer dans la salle et que celles et ceux qui n'étaient pas au bénéfice d'un certificat COVID ne pouvaient pas pénétrer dans l'enceinte de la fête. A aucun moment des agents de la Police cantonale n'ont effectué un contrôle en civil ni même proposé de l'argent pour entrer dans le périmètre de la fête.

Le fait qu'un banal contrôle de police de dix minutes par deux agents en uniforme devienne, par le biais de rumeurs et de ragots, un contrôle camouflé par des agents civils avec une tentative de corruption du service de contrôle, me laisse vraiment songeuse. La police remplit depuis de nombreux mois une mission délicate et difficile. Elle le fait à satisfaction et le fait qu'aujourd'hui on puisse imaginer que des agents de police aient opéré un contrôle en civil en tentant de donner des pots-de-vin m'interpelle au plus haut point. Un peu de sérieux s'il-vous-plaît !

Mme Brigitte Favre (UDC) : Je suis satisfaite.

Démissions de quatre conseillers de l'exécutif communal de Montfaucon

Mme Amélie Brahier (PDC) : Nous avons appris par la presse locale que les quatre anciens conseillers communaux de la commune de Montfaucon ont démissionné avec effet immédiat suite à leur première séance avec le nouveau maire fraîchement élu. Cette séance a apparemment eu lieu en présence du chef du Service des communes. Ma question est donc la suivante : Le Gouvernement est-il conscient de la situation dans laquelle se trouve la commune de Montfaucon ? Merci Madame la Ministre pour votre réponse.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : L'évolution de la situation politique à Montfaucon fait depuis le début de l'année l'objet de toute l'attention de l'Etat par l'intermédiaire du Département des finances et plus particulièrement du délégué aux affaires communales. L'assemblée communale du 1^{er} mars, qui a connu des débats houleux, de nombreux contacts ont eu lieu entre la commune et plusieurs services de l'administration cantonale, notamment dans le cadre des décisions prises par le Conseil concernant la fermeture d'une classe.

La situation est toutefois restée sensible au sein des autorités. Ainsi, dans un souci d'apaisement, le Conseil communal a sollicité la délégation aux affaires communales pour participer à une partie de sa séance du 18 octobre dernier. Cette séance correspondait en effet à la première pour le nouveau maire élu. Comme vous le savez, les événements se sont ensuite accélérés avec la démission vendredi passé de quatre conseillers communaux. Le jour même, le délégué aux communes informait par écrit les autorités encore en place des démarches à entreprendre et du calendrier à suivre pour remédier à la situation actuelle qui ne permet plus au Conseil communal de délibérer valablement. Le Gouvernement ne peut dès lors que regretter la situation qui prévaut à Montfaucon et, de manière générale, le contexte toujours plus difficile dans lequel les élus communaux doivent réaliser leur mandat. Je peux toutefois vous assurer, Madame la Députée, que toutes les démarches ont été entreprises dans le but de soutenir les autorités de Montfaucon et qu'elles puissent retrouver une administration régulière dans les meilleurs délais.

Mme Amélie Brahier (PDC) : Je suis satisfaite.

Demande de petits permis via l'application JURAC

M. Nicolas Maître (PS) : Début juillet de cette année, le Canton mettait en ligne une nouvelle prestation JURAC qui permet la gestion électronique des demandes de permis de

construire, petits ou grands. Pilotée via le Guichet virtuel, cette application permet de digitaliser les formulaires et les processus en permettant à toutes les parties prenantes de traiter un dossier de son dépôt jusqu'à la décision. Ce projet s'inscrit également dans la mise en conformité de la loi sur les permis de construire. Même si, en quelques mois, les professionnels du secteur de la construction se sont appropriés facilement l'application pour les demandes de grands et petits permis, il semble que cela ne soit pas si simple pour les particuliers qui déposent plus souvent des petits permis. Malgré la documentation, les tutoriels mis à disposition sur le site cantonal, ceux-ci demandent souvent de l'aide à l'administration communale de leur domicile qui, quant à elle, faute de temps pour leur répondre, les renvoie vers des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, entraînant de facto des tracasseries supplémentaires pour les privés au lieu de leur simplifier la vie. D'où ma question au Gouvernement : Est-il attentif à cette constatation afin de corriger ou de faciliter sans trop attendre l'accès à JURAC pour tous les utilisateurs ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Effectivement, JURAC est une avancée majeure dans l'administration plus efficace, plus performante entre les différentes entités, au niveau des communes, au niveau du Canton, au niveau des différentes entités, tels que l'Office de l'environnement et l'Etablissement cantonal d'assurances. JURAC permet de traiter les permis de construire de manière transparente, efficace. D'ailleurs, j'ai reçu en quelques minutes l'information ce matin qu'il y a 231 demandes de grands permis qui ont déjà été déposées avec JURAC et 622 demandes de petits permis. Comment j'ai pu avoir cette information ? Simplement grâce à JURAC. Sans JURAC, il aurait fallu téléphoner aux 53 communes pour leur demander combien de permis elles ont eu depuis le 1^{er} juillet, respectivement le 1^{er} janvier. Sur les 231 demandes de grands permis, 77 ont déjà bénéficié d'une décision. Sur les 622 petits permis, 394 ont déjà également reçu une décision. On voit que le système fonctionne.

Le Gouvernement est bien évidemment conscient que cela demande un petit effort au départ pour se connecter, pour introduire toutes les données nécessaires à un petit ou à un grand permis mais ceci n'est pas lié à JURAC. Les données liées à un permis étaient déjà les mêmes qui étaient requises avant JURAC. Donc, effectivement, il y a un petit obstacle, si je peux le nommer ainsi, de connexion, d'identification, mais ce n'est pas propre à JURAC, c'est propre à la cyberadministration. Qu'on veuille aller sur JuraTax, sur JURAC ou sur tout autre application au travers du Guichet virtuel, il faut s'identifier, et c'est vrai que parfois ce n'est pas facile pour certains citoyens. Nous en sommes conscients. Mais la situation ne peut pas être améliorée puisque cela signifierait que l'on ne s'identifierait plus pour déposer un permis, ce qui serait contraire à la loi.

Voilà un peu le résumé de la situation. Mais le Gouvernement reste conscient que tous les avantages de cette solution compensent largement les petits efforts à faire et je vous donnerais juste un exemple avant de terminer. Il y a certains mandataires qui ont attendu, qui avaient des permis à déposer durant le mois de juin, et ils ont volontairement attendu le 1^{er} juillet pour pouvoir le faire avec JURAC en sachant que c'était plus rapide, plus performant, plus transparent et plus efficace pour eux.

M. Nicolas Maître (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Exposition nationale 2027 et soutien du Canton au projet Svizra27

M. Raoul Jaeggi (PVL) : La Confédération compte organiser une grande exposition nationale à l'horizon 2028. Dans ce cadre, plusieurs associations, j'ignore combien, se sont créées en particulier à l'initiative des grandes villes de Suisse pour proposer des concepts de manifestations. Parmi ces dernières, Svizra27 Expo nationale du Nord-Ouest de la Suisse a déjà reçu un soutien financier important du Canton du Jura. Je m'interroge sur la pertinence d'un tel financement, vraisemblablement sans garantie de retour sur investissement, car au moins un autre projet d'envergure et concurrent pourrait se voir confier l'organisation de l'Exposition nationale et, dans ce cas, Svizra27 serait écartée et notre soutien parti en fumée. Ma question : Le Gouvernement peut-il nous informer des critères retenus pour soutenir ce concept et pourquoi celui-là plutôt qu'un autre ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Quatre projets d'exposition nationale sont actuellement en cours de conception, X27 qui est en lien avec l'aéroport de Dübendorf, Montagna qui concerne plutôt les Alpes et les zones de montagne, et vous l'avez mentionné, une expo qui est portée par les villes suisses et le projet Svizra27 auquel participe le Canton du Jura, qui s'articule autour de la devise « Les gens, le travail, la cohésion ». Si à l'avenir, des transformations s'opèrent dans le monde du travail, la vie et le vivre ensemble changeront en même temps et l'Exposition nationale tend justement à réfléchir sur cette dimension de la nouvelle organisation.

Pourquoi le Canton du Jura soutient ce projet Svizra27 ? Parce qu'il est porté par les cantons du Nord-Ouest de la Suisse dont fait justement partie le Canton du Jura. On joue effectivement dans ce projet le rôle de trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse allemande. Nous sommes le seul canton romand à participer à ce projet de par le fait que nous sommes membres du Nord-Ouest de la Suisse.

Le sujet semble au Gouvernement porteur. Il parle bien sûr à l'ensemble de la Suisse mais également à une région telle que la nôtre qui peut justement y voir également une chance pour son développement et quelque part également son rayonnement dans toute la Suisse. Le Canton du Jura, dès le début, a été associé à ce projet. C'est du reste le projet qui a demandé le soutien du Canton du Jura. Les villes pour l'instant n'ont pas demandé le soutien. Montagna a demandé le soutien du Canton du Jura qui lui a été refusé.

Les projets, Mesdames et Messieurs les Députés, ne sont pas opposés l'un à l'autre, ils ont des dynamiques, ils ont des origines différentes mais évidemment qu'il y aura une décision de la Confédération à la fin du processus pour en sélectionner un. Donc, effectivement, il y a un risque que le projet Svizra27 ne soit pas retenu. Mais on espère que l'ensemble des acteurs, dont font partie notamment nos deux représentants au Conseil des Etats, puissent justement construire un projet qui répond aux attentes du Canton du Jura et qui puisse également convaincre la Confédération de retenir ce dernier.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je suis satisfait.

Prix des tests COVID rapides divergents entre les cantons

Mme Francine Stettler (UDC) : Les prix des tests COVID : Zürich 11 francs, Bienne 20 francs, centre de tests COVID Jura 50 francs. On paie donc plus de quatre fois plus cher dans le Jura qu'à Zürich. Sachant que les dispositifs coûtent 7.70 francs, je me demande ce qui se passe dans notre canton. En plus, l'accessibilité aux tests rapides est moins bonne dans le Jura qu'à Berne par exemple. Les Juraissiens vont alors se rendre en France où les tests sont à moitié prix ou dans les autres cantons. C'est un autogoal pour les commerces jurassiens. Cela me rappelle le temps quand on se rendait dans les cantons voisins pour manger au restaurant. A Delémont, il faudra même rester sur des terrasses non chauffées lorsque l'on veut soutenir les restaurateurs locaux. Que fait le Gouvernement pour la population jurassienne et en particulier pour les jeunes ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Madame la Députée, je vais répondre comme à chaque fois quand on me pose ce genre de questions, absolument rien ! Evidemment, le Gouvernement ne fait rien pour la population, surtout dans cette crise depuis une année et demie. Excusez-moi Madame la Députée, vous venez poser une question à cette tribune en comparant les cantons sans mettre un tout petit bémol sur le type de tests dont vous parlez. Il y a une différence et un chaos total dans l'ensemble des tests actuellement en Suisse. Il y a des tests PCR, salivaires, nasopharyngés, il y a des tests uniquement naso, il y a des tests salivaires qui se font par visio, etc. Il faut comparer ce qui est comparable. Je l'admets, il y a un vrai problème de définition du prix par rapport à ces tests. Nous sommes en train d'analyser cette situation et la Confédération a notamment mis en consultation un projet pour interdire la délivrance d'un pass COVID autre qu'à travers des tests PCR et des tests nasopharyngés et le Gouvernement jurassien soutient cette proposition de la Confédération.

Mme Francine Stettler (UDC) : Je ne suis pas satisfaite.

Permis spéciaux pur ressortissants hors UE pour les clubs sportifs

M. Alain Schweingruber (PLR) : Le Jura a la chance d'avoir sur son territoire des clubs sportifs qui jouent en élite suisse. Nous avons également des entreprises de très haut niveau technologique. Les uns et les autres ont donc ou peuvent avoir besoin de personnel provenant de pays hors de l'Union européenne. Or, notre canton ne dispose que d'un contingent annuel de 17 permis spéciaux, ce qui est évidemment très peu. Le Gouvernement est-il dès lors prêt à intervenir auprès de la Confédération afin de faire augmenter ce contingent ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Permettez-moi tout d'abord de préciser que pour obtenir un de ces permis, il faut que la personne ou l'entreprise ou le club qui le demande prouve qu'il n'a pas trouvé de candidat ou de profil adéquat en Suisse et dans l'ensemble de l'Union européenne. Ça, c'est la première condition et il faut ensuite que ce poste amène quelque chose au niveau de l'économie. Donc, vous voyez qu'à partir de là on commence déjà à devenir un peu limite par rapport aux clubs sportifs,

mais je ne veux pas ouvrir ce débat-là dans la définition qui nous est donnée.

Aujourd'hui, le contingent global est de 4'000. A peu près 2'000 sont répartis entre les cantons en fonction de la population, ce qui nous donne à peu près ces 17 permis pour le canton. Nous sommes intervenus déjà à plusieurs reprises sur deux aspects. Premier, bien sûr d'augmenter le contingent, ça nous a été refusé il y a deux ans. Par contre, on a toujours la possibilité d'aller dans le 50% du contingent de réserve. Par contre là, c'est la Confédération qui donne son feu vert et plus le canton. Donc les conditions sont analysées dans le détail et puis on est mis en concurrence avec d'autres cantons.

L'autre aspect que nous avons demandé, c'est que l'on différencie une fois pour toute dans le contingent, les sportifs et les emplois dans l'économie et que l'on fasse un contingent « sportifs » pour toute la Suisse qui se répartirait en fonction du nombre de clubs dans les différents cantons pour sortir toute cette problématique qui est une vraie problématique pour les clubs liés à ces permis extra-Union Européenne. Nous avons répondu ainsi à la consultation qui doit être mise en vigueur par la Confédération actuellement.

M. Alain Schweingruber (PLR) : Je suis satisfait.

La présidente : Nous arrivons ainsi au terme des 45 minutes accordées à ce point. Toutes les personnes inscrites ont pu poser leur question.

3. Motion interne no 151

Une commission d'enquête parlementaire pour analyser le traitement des violences domestiques par l'Etat et assurer une meilleure protection des victimes

Thomas Schaffter (PCSI)

Depuis quelques années, le canton du Jura n'échappe malheureusement pas à la règle et est le théâtre de drames conjugaux et familiaux. Le drame de Courfaivre, qui a coûté la vie à une maman en est la terrible illustration, affaire dont la presse se fait régulièrement l'écho et qui a conduit la famille à se battre et à contester les choix et les mesures prises par l'Etat. De nombreuses situations se détériorent dans le cercle conjugal et familial, et la pandémie que nous traversons nous laisse à penser que les choses vont s'aggraver. Les statistiques le prouvent et des cas très lourds de maltraitance, de menaces et plus largement de violences en tous genres, se multiplient à l'égard d'une population fragilisée.

Est-ce que l'Etat donne les bonnes réponses à ces violences domestiques ? En fait-il une priorité dans le déploiement de son action ?

Est-ce que les moyens mis en place sont suffisants pour les gérer au mieux ?

Les personnes susceptibles de traiter ces situations très complexes sont-elles suffisamment formées pour répondre à ces situations ?

Les procédures sont-elles respectées avec rigueur ?

Tout est-il fait pour protéger au mieux les victimes ?

L'Etat se doit de tout mettre en place pour protéger au maximum les victimes. En sa qualité d'organe de haute surveillance des autorités judiciaires et administratives, le Parlement jurassien doit s'en saisir.

Au vu de ce qui précède, le groupe PCSI-PVL demande la création d'une commission d'enquête parlementaire visant à analyser, en particulier, le traitement des violences domestiques par les institutions étatiques concernées sur la base d'affaires et de drames survenus sur notre territoire, de manière à évaluer la pertinence ou non des décisions et procédures mises en place et, cas échéant, à adapter les dispositions en la matière pour assurer une meilleure protection des victimes.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : La violence domestique et ses conséquences souvent dramatiques sont un véritable fléau de notre société. Disons-le d'emblée pour estomper les doutes. Le but de cette commission d'enquête parlementaire n'est pas d'initier des procès d'intention ou parallèles mais d'analyser en détail par ce Parlement, au travers d'auditions de nombreux acteurs concernés, si le dispositif actuel répond suffisamment aux besoins exprimés par les victimes de violences domestiques. J'en doute ! Mais vous l'aurez compris, la démarche se veut constructive. Bien sûr, tout le monde garde en mémoire le drame de Courfaivre qui a coûté la vie à une jeune femme dans des conditions horribles, mais d'autres cas existent quotidiennement, parfois dans l'indifférence générale, tant cette problématique reste souvent compliquée à gérer pour les pouvoirs publics. Une victime est une victime de trop. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas et il serait illusoire de penser qu'une telle démarche supprimera ces situations de vie dramatiques. Mais il est de notre devoir, en tant que Parlement, de se saisir de cette épineuse question pour limiter au maximum ces drames.

Le traitement de ces violences exige une approche publique pluridisciplinaire qui manque cruellement à mes yeux. La justice, la police, les services sociaux, les professionnels de la santé, les associations, les institutions de prise en charge des adultes et des enfants sont autant d'acteurs qui sont amenés à traiter cette problématique. Les réponses sont-elles toujours coordonnées ? Les dispositions légales sont-elles adaptées à ces situations complexes ? Quelle est la place de la victime dans notre société ? Est-elle suffisamment entendue ? Disposons-nous de structures suffisantes pour les entendre et les protéger ? Disposons-nous également de moyens adéquats pour détecter et empêcher les conséquences dramatiques potentielles de telles situations de vie ? Est-ce que les agents publics sont suffisamment formés pour affronter cette problématique ? Autant de questions auxquelles la commission d'enquête parlementaire sur les violences domestiques tentera d'apporter des réponses après avoir entendu tous les acteurs concernés, car le but est bien de dresser un catalogue de recommandations et d'adaptations que notre Parlement aura tout loisir ultérieurement de mettre en application.

De telles recommandations et éventuelles modifications législatives seront, à n'en pas douter, un réel appui aux associations privées et publiques qui se battent aujourd'hui contre ce fléau. Rappelons-le, si la violence domestique touche principalement les femmes dans des proportions très inquiétantes, j'y reviendrai, toutes les catégories de personnes peuvent un jour de près ou de loin, être frappées par ce type de violence. Je pense ici notamment aux enfants, à

l'entourage familial, qui sont bien souvent des victimes collatérales mais finalement directes d'agissements répréhensibles.

L'Office fédéral de la statistique produit chaque année la statistique détaillée de la violence domestique enregistrée par la police en Suisse. En 2020, 20'123 infractions dans le domaine de la violence domestique ont été enregistrées par la police, ce qui se traduit par une augmentation de 2,3% par rapport à l'année précédente. Pour 2020 toujours, 11'508 personnes lésées ont été enregistrées par la police. La valeur des personnes lésées est un peu plus élevée par rapport à 2019. La répartition entre les sexes est restée relativement constante par rapport aux années précédentes : 70,4% de femmes, 29,6% d'hommes. En 2020 toujours, 28 homicides perpétrés ont été enregistrés dans la sphère domestique, ce qui correspond à la moitié de tous les homicides perpétrés enregistrés par la police en Suisse. Sur ces 28 homicides, 11 ont eu lieu dans une relation de couple dont dix femmes et un homme ont été tués. En d'autres termes, mais en moyenne sur 2019 et 2020, une femme décède dans le cadre d'une relation de couple toutes les quatre à cinq semaines.

Une analyse détaillée réalisée par des médias sur 15 féminicides en 2018 a révélé que la séparation conjugale est le moment le plus dangereux pour le couple, les hommes passant à l'acte quand ils ont l'impression que tout est perdu, qu'il n'y a plus d'espoir, que leur compagne va retrouver sa liberté. Du côté jurassien, désormais, le communiqué de presse de mars 2021 de la Police cantonale sur les statistiques de la criminalité jurassienne, est éloquent. Je cite : « Les violences domestiques sont en nette hausse : +46%, passant de 98 infractions en 2019 à 143 infractions en 2020. Au niveau suisse, on relève une progression de 2%, dans le Jura, 46%. Aucune lésion corporelle grave n'est constatée fort heureusement, mais les lésions corporelles simples sont en net hausse, +300% en 2020. La situation se détériore à la vitesse grand V. Nul doute que les conséquences psychologiques et sociales de la COVID-19, de bien tristes répercussions, aient provoqué des dégâts parfois irréparables.

Vous avez bien entendu, +46% d'infractions entre 2019 et 2020 dans la sphère domestique et +300% pour les cas recensés avec lésions corporelles simples. Il y a donc bien une explosion des cas dans le Jura qui, je le crains, n'est que la pointe visible de l'iceberg. Les violences domestiques, ne l'oublions pas, provoquent parfois d'autres types de violence et d'incivilité qui ne sont pas ici répertoriées mais qui peuvent en découler. D'autres problématiques de violence peuvent aussi être enrayerées dans une analyse approfondie que seule une commission d'enquête peut conduire en toute transparence. Le communiqué de la police nous apprend également qu'elle a créé tout récemment une cellule de gestion des menaces et de la prévention des violences, qu'elle appelle « MPV », afin d'évaluer les violences domestiques. C'est d'ailleurs une exigence de la Confédération qui s'est fixée jusqu'en 2024 pour obtenir des informations importantes. Une initiative heureuse qui mérite d'être saluée, mais cette cellule d'évaluation ne suffit pas à écarter la nécessaire et indispensable analyse pluridisciplinaire que seule une commission d'enquête parlementaire peut garantir.

En effet, une enquête fouillée, parue dans le Monde sur près de 120 féminicides perpétrés en France en 2018, met en lumière les causes multiples qui peuvent conduire à l'émergence de violences domestiques et celles-ci ne sont

pas toujours détectables par la police. Si elles sont principalement le fait d'une rupture conjugale, elles peuvent aussi être le fait d'une perte d'emploi ou de difficultés financières ou encore de l'apparition d'une maladie dans le foyer. Une récente étude révèle une autre réalité qui glace le sang. Une femme sur cinq en Suisse, est victime de violences domestiques au moins une fois dans sa vie. 40% d'entre-elles sont touchées par la violence psychologique. Si le passage à l'acte est bien entendu immédiatement médiatisé, il existe malheureusement de très nombreux cas où les violences demeurent psychologiques et cachées, car il n'est pas rare que les victimes s'enferment elles-mêmes dans le déni, parfois même dans un sentiment de honte, oubliant qu'elles sont les victimes, qu'elles ont des droits et qu'elles doivent pouvoir obtenir la protection de l'Etat, tout comme ses enfants et son entourage. Face à de telles situations dramatiques qui se multiplient, beaucoup de voix s'élèvent pour prôner enfin la tolérance zéro. La justice l'applique-t-elle suffisamment ? Dispose-t-elle des bases juridiques suffisantes pour la faire ? La question mérite d'être posée.

Pour rappel, une motion de notre collègue Suzanne Maitre, déposée en mai 2019, et une autre en novembre de la même année par notre vice-présidente Brigitte Favre, avaient obtenu un large soutien de ce Parlement sur cette même thématique. Or, force est de constater que rien ou peu n'a été fait de manière tangible. En 2021, Mesdames et Messieurs les Députés, la Suisse compte déjà 23 victimes de féminicides depuis le début de l'année, dont deux hors du territoire national. Un féminicide a lieu toutes les deux semaines dans notre pays. Cette triste réalité exige de nous une réaction adaptée, forte et désormais rapide. Il en va de notre responsabilité d'élus à l'égard de toutes les victimes que sont principalement les femmes, mais aussi les hommes et les enfants de ces violences insupportables et n'oublions pas, je cite : « Que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Cette phrase figure au préambule de notre Constitution fédérale. Je vous remercie de votre soutien.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : La thématique des violences domestiques est une vraie question d'actualité et l'Etat en a fait l'une de ses priorités. Cependant, c'est justement parce que cette thématique soulève beaucoup d'émotions, tout à fait légitimes, qu'il est nécessaire de privilégier une approche rationnelle. Il n'y a guère de doute que la présente motion interne tendant à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire est plus ou moins liée au drame qui s'est déroulé à Courfaivre à la fin de l'année 2019, son dépôt étant intervenu quelques semaines après la décision du procureur extraordinaire de classer la procédure pénale ouverte aux faits. Cette décision a par ailleurs, dans l'intervalle, fait l'objet d'un recours qui est toujours pendant devant la Chambre pénale des recours.

Or, Mesdames et Messieurs les Députés, parmi les principes qui gouvernent notre action, figure en bonne place celui de la séparation des pouvoirs, inscrit à l'article 55 de la Constitution jurassienne, et celui de l'indépendance des tribunaux mentionné à l'article 101. En vertu de ces principes, une commission d'enquête parlementaire ne serait pas autorisée à refaire en quelque sorte un procès parallèle en procédant à un nouvel établissement des faits et à une nouvelle appréciation des responsabilités. La justice traite actuellement la procédure liée à cette affaire de manière compé-

tente et indépendante et il y a lieu de la laisser travailler sereinement sans interférer dans ses compétences.

Une commission d'enquête parlementaire n'est ni un tribunal, ni une autorité disciplinaire. Le Tribunal fédéral l'a d'ailleurs rappelé dans un arrêt neuchâtelois du 29 octobre 2015. Plus généralement, et indépendamment de cette affaire, il y a effectivement lieu de se questionner sur ce que peut faire l'Etat afin de réduire ce fléau totalement inadmissible qu'est la violence domestique sous toutes ses formes. Cette problématique est par nature des plus délicates car, comme l'expression employée pour la désigner l'indique, il s'agit d'une problématique interne à un foyer, à un couple ou à une famille soustraite, bien souvent, aux regards extérieurs.

Comme pour toute problématique pénale, il y a un volet répressif et il y a un volet préventif à prendre en considération. S'agissant de l'action répressive, le Gouvernement ne peut que réaffirmer sa confiance dans la police et les autorités judiciaires, sachant que celles-ci œuvrent de manière diligente et coordonnée. Dès qu'un signalement leur est adressé et afin que les acteurs soient amenés à faire face aux conséquences de leurs actes, tout en respectant comme il se doit la personnalité des victimes, ces autorités agissent de concert pour œuvrer à leur sécurité. Le Ministère public et la Police cantonale traitent plusieurs dizaines de cas de violence domestique par année. La très grande majorité de ces interventions, pour ne pas dire bien évidemment la totalité, est réalisée avec compétence et efficacité et ceci sans que cela ne soit forcément connu des médias ou du public. Malheureusement, et quand bien même les collaboratrices et collaborateurs de la chaîne pénale mettent tous leurs efforts pour traiter au mieux ces situations dramatiques, il ne peut malheureusement jamais être exclu qu'un individu passe au travers des mailles du système et qu'il passe néanmoins à l'acte. Vous l'avez d'ailleurs dit, Monsieur le Député, le risque zéro n'existe pas.

En ce qui concerne l'aspect préventif qui fait partie des prérogatives de l'Etat, celui-ci doit continuellement être amélioré. Cependant, les retombées de toute action préventive prennent souvent du temps à être visibles et à se concrétiser. Cela étant, laissez-moi mettre en avant les deux axes principaux sur lesquels nous travaillons actuellement et que vous avez évoqués. Le premier se décline sous l'acronyme « MPV » pour menaces et préventions de la violence. Il est conduit conjointement par la Police cantonale et le Ministère public et implique d'autres acteurs, tels que la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes, le groupe coordination violence ou encore le domaine de probation. Il y a donc bien, contrairement à ce que vous avez indiqué, Monsieur le Député, un regard interdisciplinaire qui est posé sur ces situations. Ce projet s'inspire d'expériences menées dans d'autres cantons et donne suite à une impulsion de la Confédération et de la Conférence des directeurs cantonaux des départements de justice et police.

En résumé, le but est de détecter en amont des comportements menaçants et/ou déviants, d'agir à titre préventif pour apaiser la situation et éviter ainsi que des actes violents ne soient commis. Cette action, qui est actuellement en phase de démarrage, paraît adéquate et est soutenue par le Gouvernement qui voit dans ce projet une manière d'agir de manière efficace et préventive lorsqu'une situation à risque est identifiée. Il y a encore lieu de préciser que cette action vise toute forme de violence, la violence conjugale et domestique faisant partie à part entière du champ d'action de

ce nouveau dispositif.

Le second axe a trait à un avant-projet de loi sur les violences domestiques qui est en cours de finalisation sous l'égide d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs institutionnels concernés par la problématique des violences. Le futur cadre légal aura pour effet de donner une assise à certaines mesures déjà en place ou en cours de développement et apportera certaines autres améliorations, ceci en relation notamment avec la feuille de route de la Confédération et des cantons sur la violence domestique adoptée en avril dernier.

A ces deux axes, s'ajoute encore le fait que le Canton du Jura a un partenariat avec le Service neuchâtelois pour les auteurs de violences conjugales (SAVC) et qu'il y envoie régulièrement ses prévenus les plus violents dès que les conditions sont remplies, avec des résultats positifs. Sur la base de ces éléments, Mesdames et Messieurs les Députés, nous pensons que le lancement d'une commission d'enquête parlementaire ne serait d'aucun apport. Cela pourrait au contraire retarder le déploiement de certaines mesures, voire retarder aussi la procédure pénale dans le cas du féminicide de Courfaivre. Comme nous l'avons expliqué, aucun dysfonctionnement des autorités n'est démontré par l'auteur de la motion, étant rappelé qu'au sujet de l'affaire précitée faisant l'objet d'une procédure pénale encore en cours, les organes du Parlement ne peuvent refaire l'examen qui relève des autorités judiciaires cantonales, voire fédérales. Enfin, des mesures concrètes ont déjà été mises en place de manière proactive sur le plan de la détection des menaces et de la prévention des violences. Un projet de loi sera soumis au Parlement l'année prochaine au sujet du traitement des violences conjugales.

C'est sur la base de ces éléments que le Gouvernement ne peut que vous encourager à rejeter cette motion interne. Elle porte sur des questions qui sont bien évidemment légitimes, hautement sensibles et résolument très délicates, mais elle n'est assurément pas le bon instrument pour y répondre. Par le rejet de cette motion interne, le Parlement ferait preuve de clairvoyance en refusant de s'immiscer dans une affaire pénale qui, je le rappelle, est encore pendante devant les tribunaux. Il donnerait enfin un véritable signal de sa volonté de respecter un des fondements de notre système démocratique qu'est la séparation des pouvoirs.

M. Alain Schweingruber (PLR) : Nous avons vraisemblablement tous, je dis bien vraisemblablement tous, dans ce canton, été horrifiés par ce qu'il s'est passé à Courfaivre, dans le Jura et vraisemblablement aussi à l'extérieur du Jura. Ces événements sont, dans toute la mesure du possible, sinon prévisibles, à tout le moins sont de nature à interpeller les autorités chargées de la sécurité et de la répression des citoyens.

La question qui est posée dans la motion interne, ou les questions qui y sont posées, nous demandent de désigner les députés, béotiens par définition, pour savoir si les pratiques jurassiennes en matière de protection et de répression sont adéquates et, au cas d'espèce, si elles ont été appliquées correctement. Je pense que poser ces questions, sont pas adéquates par la désignation d'une commission parlementaire. Il existe déjà et les praticiens du droit le savent, ils peuvent le confirmer, de très nombreuses dispositions légales qui sont destinées à protéger les citoyens, voire à réprimer les personnes auteures de ce genre d'infractions.

Il y a le Code civil d'abord, le Code de procédure civile ensuite qui contient des dispositions qui autorisent les juges à prendre des dispositions très contraignantes lorsqu'un risque de dommage lui est signalé.

Les juges jurassiens, je peux vous l'affirmer, je le constate depuis 41 ans, exercent leurs prérogatives et leur pouvoir en la matière de manière quasiment systématique, notamment par le biais de décisions super provisionnelles. C'est chose courante que de recueillir et d'obtenir du juge des mesures super provisionnelles qui permettent aux magistrats de prendre des mesures immédiates à la seule demande d'un citoyen ou d'une citoyenne, qui rend uniquement vraisemblable la plausibilité de ses accusations sans entendre la partie concernée. Ensuite, le cas est analysé dans le détail. Donc, il existe de par le droit fédéral et uniquement sur le plan civil déjà, des dispositions extrêmement sévères et qui sont régulièrement appliquées. Il y a aussi évidemment le Code pénal et surtout le Code de procédure pénale qui est fédéral, et heureusement d'ailleurs, qui ne permettent pas aux cantons d'avoir une grande marge de réaction lorsqu'un dommage est signalé.

Je peux vous dire aussi que, dans le canton, les magistrats en charge de la justice et de leur exercice appliquent fort bien avec diligence et souvent beaucoup de sévérité les dispositions du Code de procédure pénale, et la police également. Voilà, alors il arrive, il est arrivé, malheureusement, il arrive que dans certains cas, toutes les mesures qui seront prises, soit par la police, soit par le Ministère public, ne permettent pas toujours de tout prévoir. Et, comme l'a dit Madame la Ministre avec raison, avec justice, il y a actuellement une enquête en cours. Une plainte a été déposée, elle a été soumise à un procureur extraordinaire hors canton qui a décidé de classer l'affaire. Cette décision a fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal qui va prochainement statuer. Il n'est pas impossible que la décision qu'il prendra soit soumise ensuite au Tribunal fédéral.

Alors, franchement, que peut faire une commission spéciale de parlementaires, qui, je le répète, est béotienne en la matière ? Imaginez que le Tribunal fédéral saisi rende une décision et que la commission parlementaire que vous désigneriez en prenne une autre, pas la même, que fait-on ? Ce blocage complet et cette commission serait même, à mon avis, ridiculisée pas les faits.

Vous demandez dans votre motion interne, en particulier, d'évaluer la pertinence des décisions prises, entre autres, mais c'est la formulation que vous utilisez. Comment peut-on imaginer que le Parlement, que les députés puissent évaluer la pertinence de ce qui a été fait ? La doctrine juridique en la matière est extrêmement volumineuse. Il y a des lois particulières, j'ai évoqué le Code civil et le Code de procédure pénale, mais il y a les dispositions sur la LAVI. Le Centre LAVI jurassien est constamment sollicité, fait un bon travail. Il y a des mesures de protection qui sont prises, bref, tout le système existe et il est exercé.

Alors voilà, il y a malheureusement eu un cas tragique, mais je peux vous dire que ça ne vaut pas la peine, pour les députés, de s'immiscer dans des dossiers extrêmement pointus qui sont en mains des autorités judiciaires pour juger, pour s'ériger en senseur des autorités judiciaires de notre canton, raison pour laquelle et aussi évidemment par rapport à la séparation des pouvoirs qui nous est imposée, heureusement, par la Constitution, nous ne pourrions pas souscrire à la désignation d'une commission parlementaire spéciale.

M. Nicolas Girard (PS) : Toutes les formes de violence nous interpellent. Cette perception se renforce proportionnellement quand elle est exercée sur une personne sans défense. Chaque main levée contre une personne est un acte barbare, un geste de trop et ce geste est d'autant plus incompréhensible et lâche quand il est commis contre les plus démunis et surtout les plus désarmés face à elle. Rien, vraiment rien ne peut justifier la violence vis-à-vis de personnes et la règle de la tolérance zéro doit s'appliquer. Le dernier féminicide qui s'est déroulé, il y a tout juste deux ans, a bouleversé l'ensemble de la population de notre canton. A ce stade, il n'est pas nécessaire de se remémorer ce dont chacune et chacun garde en mémoire, tant nous avons été totalement bouleversés par ce tragique épisode. Quand un tel événement touche une région, c'est sa population en entier qui se sent concernée.

Cependant, au-delà des émotions que cet événement et tous les autres ont provoqué dans notre canton, et bien conscientes et conscients également des souffrances, des interrogations et des attentes des familles en particulier et des proches, la motion sur laquelle nous devons débattre aujourd'hui nous oblige, tout en gardant ces affaires en mémoire, de les traiter sur le fond et avec toute la retenue requise face à cette situation.

Tout d'abord, il est prématuré de se prononcer ou de se positionner sur une affaire encore en cours. Comment pouvons-nous aujourd'hui nous prononcer, nous, élus, sur une affaire qui est encore en cours de traitement au sein des autorités judiciaires ? Comment pouvons-nous prétendre, nous, Législatif, créer une commission parlementaire sur une affaire qui fait toujours l'objet d'un recours ?

Attendre le classement de ce recours serait déjà à nos yeux la plus logique et la plus fondamentale des choses. Bien au-delà des émotions, nous devons également nous porter garantes et garants de nos institutions, dont nous sommes nous-mêmes l'un des trois pouvoirs, ne l'oublions pas. La séparation de ces pouvoirs doit être respectée et chaque pouvoir doit pouvoir agir dans sa sphère de compétences qui lui est propre. Mais surtout croire ou même penser que les membres d'une commission puissent accéder aux dossiers judiciaires est illusoire et encore penser qu'une telle commission, composée de politiciennes et de politiciens, puisse avoir un quelconque pouvoir l'est également, car elle n'apporterait en fait qu'une réponse politique. Penser que les membres d'une telle commission seraient meilleurs juges à la place des juges ne semble pas conforme ni correct.

Cependant, nous ne pourrions malheureusement jamais revenir en arrière. Nous devons tout faire pour éviter de tels crimes, que de tels crimes se reproduisent. Il est de notre devoir et ici aussi de notre responsabilité de donner les outils nécessaires aux instances judiciaires pour mettre un niveau minimal de risques sur ce genre d'affaires. Quand bien même on le sait, et bien malheureusement, le risque zéro n'existera jamais, nous devons tirer ici les leçons, et non pas seulement de ce qui s'est produit cet automne de 2019 à Courfaivre, mais de l'ensemble des violences qui se déroulent jour après jour dans notre pays. Si les féminicides sont malheureusement majoritaires, il ne faut pas oublier non plus que des enfants et des hommes tombent aussi dans le cadre de ces violences domestiques et qu'aucun de ces actes ne doit pas être minimisé.

Le groupe socialiste refusera donc la motion de notre collègue Schaffter, car même si elle donne le sentiment de

répondre à une vraie problématique, elle en constitue une réponse inadéquate et peu opportune. Ce n'est pas cette commission qui améliorerait significativement la prise en charge des victimes. Par contre, il peut s'engager qu'il soutiendra, comme il l'a toujours fait par le passé, toutes les mesures à venir permettant de lutter contre les violences domestiques. Poursuivre dans ce sens est aussi notre devoir de mémoire pour ne pas oublier les victimes.

Mme Amélie Brahier (PDC) : Le groupe PDC-JDC a pris connaissance de la motion interne no 151, déposée par notre collègue PCSI Thomas Schaffter.

Le groupe tient encore une fois à rappeler ici le contexte dans lequel cette intervention avait été déposée. Elle avait fait donc suite au classement par le procureur extraordinaire Aubert de l'enquête ouverte à l'encontre de la justice jurassienne et d'un policier dans l'affaire dite de Courfaivre. Cette ordonnance de classement a fait donc l'objet d'un recours de la famille, procédure qui est toujours en cours, comme l'a rappelé Madame la Ministre. Nous sommes également d'avis qu'il y a lieu de laisser faire la justice et que la procédure à ce sujet doit se terminer avant d'entreprendre une éventuelle constitution d'une commission parlementaire. Dans tous les cas, et ainsi que Madame la ministre Bartholot nous l'a rappelé, il est nécessaire, à notre sens, que le principe de séparation des pouvoirs soit et continue d'être respecté.

Enfin et comme je le rappelle encore une fois, un plan d'action national contre les violences domestiques nous a été présenté le 30 avril dernier par Madame la ministre fédérale Karin Keller-Sutter. Des mesures sont en train d'être prises également niveau fédéral. Vous l'aurez ainsi compris, le groupe PDC-JDC refusera la motion.

Mme Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Le groupe VERT-E-S et CS-POP a étudié avec attention la proposition de notre collègue Thomas Schaffter de création d'une commission d'enquête parlementaire pour analyser le traitement des violences domestiques par l'Etat et assurer une meilleure protection des victimes. Cette motion interne, touchant au cœur d'une problématique hautement émotionnelle, a suscité de nombreux questionnements. Qui sommes-nous, nous, députés, pour traiter de questions aussi sensibles ? Ne faudrait-il pas plutôt mettre en place une commission d'enquête externe et neutre, composée de professionnels du domaine ? S'il y a des lacunes en matière de connaissances et de traitement des violences domestiques, de manque d'endroits où se réfugier pour les personnes victimes de violences domestiques ou de durées d'expulsion du domicile du conjoint violent, dans ce cas, l'enquête ne devrait-elle pas être plutôt confiée au Bureau de l'égalité, qui devrait dans ce cas être renforcé pour la gestion de cette problématique si sensible ? La création d'une commission d'enquête parlementaire, pose, elle, un problème en termes de séparation des pouvoirs. Dans ce cadre, la commission sera-t-elle habilitée à demander une consultation de tous les documents utilisés utiles à sa bonne compréhension des enjeux en présence ?

Nous notons également que dans le programme de législature figure la volonté d'intensifier la lutte contre les violences domestiques. Cette velléité nécessaire, vitale, ne risque-elle pas d'être contrecarrée et retardée par la création d'une commission d'enquête parlementaire ? De plus, une commission d'enquête ne peut pas modifier les textes légaux. Au terme de la procédure, cette dernière rendra un

rapport ainsi que des recommandations à l'intention du Parlement, mais les textes légaux n'auront pas été modifiés. Le groupe VERT-E-S et CS-POP s'interroge dès lors sur la pertinence de l'outil proposé. Ne faudrait-il pas plutôt créer rapidement une commission spéciale liée au Recueil législatif ?

Evidemment, toutes ces questions sont légitimes mais cela reste des questionnements alors que nous devons passer à l'action et vite car, pendant ce temps, l'horloge tourne, la situation s'aggrave. Nous constatons une hausse sans précédent des cas de violences domestiques dans le canton du Jura, aggravée encore par la crise COVID et sa longue période de confinement, et ce n'est sans doute que la partie immergée de l'iceberg.

La décision de créer une commission d'enquête parlementaire est une décision sérieuse et grave, grave comme l'est la situation des violences domestiques de notre canton, car chaque cas de violence est un cas de trop, qu'elle concerne une femme, un homme ou un enfant. Chaque femme morte sous les coups de son conjoint, chaque féminicide est un mort de trop, une vie brisée, une famille anéantie pour des générations. La création d'une commission d'enquête parlementaire dédiée à cette problématique pourrait servir de levier d'action. Elle n'empêcherait sans doute pas la mise en place d'autres actions parallèles comme celles citées précédemment ou de mandater des expertises externes. Par contre, ce qui doit être évité à tout prix est la recherche d'un éventuel ou d'une éventuelle coupable au sein des instances judiciaires ou politiques. Le but n'est pas de trouver des coupables mais des solutions. Le but n'est pas non plus de décrédibiliser les autorités déjà mises à mal en ce moment, le Ministère public dans ce cas particulier, même si le Parlement a un devoir de surveillance sur les autorités administratives et judiciaires.

Vous l'aurez compris, le groupe VERT-E-S et CS-POP est profondément touché par la problématique dramatique abordée aujourd'hui et souhaite unanimement trouver des solutions d'amélioration rapide pour venir en aide aux personnes dans la détresse. La majorité du groupe reste toutefois partagée quant à la pertinence de la création d'une commission d'enquête parlementaire pour y arriver. C'est pourquoi la plupart des membres de notre groupe attendra d'avoir pris connaissance de l'ensemble des arguments présentés avant de prendre position en son nom propre.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je partage les éléments qui ont été apportés à cette tribune par mon collègue Thomas Schaffter. J'ai rédigé cette intervention pendant vos interventions respectives au nom du groupe. Je n'avais pas préparé cette intervention, c'est cela que je voulais vous signaler mais je suis, au fil de ce que j'entends, un peu décontenancé.

Chacun vient à cette tribune et dit avoir étudié, on entend la formule consacrée « a étudié avec attention l'intervention de » et je me demande si c'est le cas, parce que l'on se focalise sur l'évènement de Courfaivre. Or, on vous demande ici la création d'une commission d'enquête dans un sens beaucoup plus large. Cette motion de notre collègue Thomas Schaffter, même si elle met en exergue les violences domestiques, et pour cause les chiffres qu'il a donnés à cette tribune sont consternants, édifiants, elle n'est pas limitée à ce thème et encore moins limitée au drame de Courfaivre. Je pense que c'est capital et important parce que tout le monde s'est focalisé là-dessus. En particulier, pour

l'exemple, un dossier de pédophilie, je considère qu'il s'agit aussi de violences domestiques, sur le Haut-Plateau a été classé ou est en phase de l'être. Pour avoir eu accès au dossier, j'ai été consterné par certains aspects du fonctionnement de la justice. Il n'est pas question ici de se mettre à la place de juges mais de se poser des questions sur son fonctionnement. Je ne peux pas évidemment détailler ici pour des raisons évidentes, les thèmes de cette affaire-là.

Chacun des élus de ce Parlement sait qu'il y a, qu'il y a eu, ce n'est pas la première fois qu'on parle de commission d'enquête pour la justice, des dysfonctionnements suspectés du fonctionnement de la justice jurassienne et qu'il serait utile, pour le moins, de tenter d'y remédier. Je pense que pour un thème comme celui-ci on devrait plutôt chercher les motifs pour tenter d'y remédier, plutôt que toutes les raisons, pas toujours pertinentes, pour dire non.

Concernant la séparation des pouvoirs abordée par Madame la Ministre et par d'autres, il n'est pas du tout question de faire un procès parallèle à cette affaire mais simplement d'exercer le devoir, je crois que c'est un devoir du Parlement, le devoir de surveillance du fonctionnement de la justice. Et le récent drame de Courfaivre, malheureusement, pose des questions à ce propos.

Je ne reviens pas sur chaque intervention des groupes ici, mais j'ai relevé ceci de notre collègue Maître Schweingruber, avocat et bon avocat, comme chacun le sait, qui est aujourd'hui encore l'avocat des magistrats, ce qu'il fait toujours très bien. Je lui ai d'ailleurs fait ce compliment à cette tribune. J'aimerais bien qu'il nous explique comment le Parlement jurassien peut exercer la surveillance sur le fonctionnement de la justice si à chaque fois qu'il en est question, on nous dit : « Il y a une séparation des pouvoirs ». J'aimerais bien connaître la méthode dans ce cas pour exercer cette surveillance.

Tous les groupes ont parlé ici de l'affaire tragique de Courfaivre. Je le répète, la seule question qui est posée aujourd'hui, c'est de vérifier et surveiller le fonctionnement de la justice. Je vous rappelle encore une fois que c'est une mission du Parlement. A mon avis, on pourrait très bien aujourd'hui accepter une commission d'enquête sur le fonctionnement de la justice et qu'elle ne démarre qu'après le classement si c'est un souci majeur pour vous, qu'elle ne démarre qu'après le classement de ce recours ou la conclusion de ce recours déposé par la famille concernant ce drame de Courfaivre qui vous a tous focalisés.

M. Didier Spies (UDC) : Rien n'est moins sûr que la sécurité. Est-ce qu'une commission d'enquête parlementaire est indispensable pour cela ? En tant qu'ancien policier et pas défenseur de la justice en tant qu'avocat, je ne le suis pas, je peux vous affirmer que nous devrions intervenir sur un grand nombre de cas de violences domestiques, mais, malheureusement, chaque affaire, mais vraiment chaque affaire, est différente. Nous ne pouvons malheureusement pas travailler avec une liste de contrôles comme les pilotes d'avions, les plus jeunes comprendront mieux le terme check-list, pour traiter ces cas, car en règle générale il y a deux ou plusieurs personnes concernées, des êtres humains, toutes et tous différents, avec un passé ou un vécu personnel et surtout des comportements imprévisibles. Parfois et malheureusement avec un comportement bestial.

Alors, on a besoin de quoi ? Je pense à trois points en particulier, communiquer ouvertement les situations particu-

lières et très délicates entre les différents services cantonaux. Au point deux, former et sensibiliser tous les intervenants. Point trois, nous avons besoin d'un cadre légal plus strict comme par exemple la motion no 1290 « Violences conjugales faites aux femmes pour une meilleure protection des victimes » de notre collègue Brigitte Favre et toutes les autres mesures qui ont aussi également déjà été proposées.

Une commission d'enquête n'apportera rien de concret à un problème récurrent, la plupart du temps caché et souvent truffé d'intrigues familiales et de secrets. Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, le groupe UDC refusera la motion interne no 151 et je vous invite à en faire de même.

M. Christophe Schaffter (CS-POP) : La proposition de notre collègue Thomas Schaffter suscite pour ma part passablement d'interrogations sur le fond comme sur la forme et je n'arriverai même pas à m'abstenir. J'aimerais tout d'abord rappeler ici le sens et la portée d'une commission d'enquête parlementaire. Elle permet à notre Parlement d'exercer sa haute surveillance sur le fonctionnement de l'Etat en général. Elle doit répondre à une certaine urgence et ne peut donc être créée que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, soit lorsque les institutions sont ou ont été mises en danger. On pense ici immédiatement à la séparation des pouvoirs, au fonctionnement ou dysfonctionnement d'un établissement cantonal de droit public par exemple, ou au bon exercice de notre souveraineté cantonale. Pour d'autres préoccupations de la vie ordinaire, il y a d'autres moyens à disposition des élus, tels que la motion ordinaire, les questions écrites, le postulat ou encore l'interpellation. Par la motion interne qui nous est proposée, son auteur souhaite savoir si notre Etat est capable de donner les bonnes réponses aux actes de violences conjugales en hausse dans notre région en prenant comme point de départ le drame de Courfaivre.

Si commission d'enquête parlementaire il y a, celle-ci devra pouvoir analyser le traitement des violences domestiques par les institutions étatiques, autorités de police, service social, service LAVI, Ministère public pour savoir si le travail a été fait correctement par nos institutions. Cette commission devra donc s'immiscer obligatoirement dans le travail au quotidien des différents intervenants. Première question : Où commence et où s'arrête la violence conjugale ? Fixer une pension alimentaire trop peu ou pas assez élevée peut conduire à de la violence conjugale. Retirer la garde ou restreindre un droit de visite à un papa ou à une maman sont également des décisions pouvant susciter de la violence. Si cette commission est créée, il faudra immanquablement interroger les juges de première instance, de seconde instance, l'APEA, les médecins, somme toute les autorités qui se sont prononcées dans un dossier. Les juges et les médecins vont évidemment refuser de répondre aux questions des commissaires.

Ce qui est gênant également dans cette motion, c'est le point de départ, le drame de Courfaivre que l'on veut utiliser pour faire croire que les institutions n'ont pas fonctionné. Le procureur extraordinaire Aubert, lui qui a vu et qui a pris connaissance du dossier bien mieux d'ailleurs que les journalistes de Temps Présent à la RTS, lui donc qui a les compétences et l'expérience en la matière, dit exactement le contraire. Les institutions ont fonctionné correctement. En plus, un recours est pendant devant trois juges du Tribunal cantonal et on condamne à l'avance les institutions. Cette présomption de culpabilité est parfaitement détestable et on souhaite ici, au niveau politique, s'immiscer encore dans

cette affaire. C'est à mon sens totalement malvenu. C'est comme si on nommait une commission d'enquête parlementaire à chaque fois qu'un juge ou qu'un procureur prend une décision mal acceptée par les parties susceptibles de conduire à un geste de violence domestique. Dans la vie de tous les jours, il y a des actes de folie, c'est vrai, qui échappent effectivement aux autorités, c'est malheureux mais c'est ainsi.

Enfin, dernier élément de mon analyse, et sans doute le plus pertinent, si cette commission existe et qu'elle fait le travail demandé par cette motion, va se poser immédiatement un obstacle lié à la séparation des pouvoirs et on devra créer une deuxième commission d'enquête parlementaire pour analyser les travaux de la première et lui interdire d'empiéter sur le pouvoir judiciaire et en particulier le Ministère public. Cercle vicieux qu'il faut évidemment éviter. Je vous invite donc à rejeter cette motion.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : J'ai pris le temps d'entendre chacune de vos interventions. Je dois dire que comme pour la plupart d'entre-elles, je me suis demandé si vous aviez lu en fait le texte que j'avais déposé, parce qu'il ne correspond pas du tout à l'analyse que vous en avez faite et je me permettrais quand même d'apporter un certain nombre de précisions.

D'une part, cette motion interne pour la création d'une commission d'enquête parlementaire, ne dit jamais et je l'ai encore précisé dans mon développement, Madame la Ministre, qu'elle souhaite faire un procès parallèle ou faire des procès d'intention à certaines personnes. Donc là, je me dois de corriger vos propos. Je rappelle que cette commission d'enquête veut traiter l'ensemble des violences domestiques qui explosent actuellement. Je vous ai donné les chiffres lors de mon développement, donc qui explosent, et permettez-moi Monsieur le député Schaffter, ce n'est pas une urgence que l'on pourrait admettre pour défendre une commission d'enquête parlementaire, et bien, malheureusement, nous n'avons pas les mêmes appréciations. Les cas explosent et pour moi, c'est bien l'urgence, l'urgence d'agir et qui justifie une commission d'enquête parlementaire.

La deuxième chose qui me surprend aussi, c'est la question de la séparation des pouvoirs. Mais alors écoutez, modifions la Constitution, le Parlement jurassien ne doit plus être l'autorité de surveillance des différentes instances de ce canton. Mais c'est inscrit dans la loi que le Parlement jurassien est l'autorité de surveillance de l'Etat et de ses institutions. Je crois rêver en entendant cela aujourd'hui dans ce Parlement ! Ça veut dire alors tout simplement, venons à la prochaine session du Parlement par une motion supprimer la possibilité d'une commission d'enquête parlementaire parce que, à chaque fois, Mesdames et Messieurs les Députés, à chaque fois, vous pourrez nous rétorquer la séparation des pouvoirs. Donc, je pense que les arguments de séparation des pouvoirs, de la problématique du Parlement qui s'immiscerait dans la justice, ne sont pas recevables dans la mesure où ce Parlement est l'autorité de surveillance et ça aussi c'est une base de notre démocratie de permettre au Parlement jurassien d'être l'autorité de surveillance dans des cas précis. Et j'espère que vous êtes toutes et tous attachés, sinon nous devons modifier la Constitution.

J'aimerais dire aussi au député Schweingruber que oui, nous sommes des béotiens mais on décide et on analyse des lois à chaque séance de ce Parlement. Donc pour des béotiens, j'espère que vous avez quand même une valeur

un petit peu plus augmentée de notre rôle de parlementaires. Et ce travail d'ailleurs, nous le faisons dans les commissions permanentes, vous le faites toutes et tous avec le même enthousiasme malgré le fait que vous soyez des militaires. Je n'ai jamais entendu que dans le domaine de l'environnement, dans le domaine de la santé, dire « je suis un béotien, je ne veux pas aller siéger à la commission permanente ». Soyons un peu sérieux ! A partir du moment où ce Parlement décide d'une commission d'enquête parlementaire, vous imaginez bien que l'on va solliciter le Bureau, les partis politiques pour intégrer cette commission d'enquête avec des personnes qui sont à la fois motivées, concernées par cette question ou très sensibilisées pour s'y engager.

J'aimerais aussi dire que le système existe, oui, Maître Schweingruber, chers collègues, le système existe, mais les violences augmentent. Permettez-moi quand même de constater que le système à beau exister, la situation s'aggrave de jour en jour et de ne pas réagir est pour moi une grave décision dont il faudra aussi quelque part assumer la responsabilité.

J'aimerais aussi finalement vous dire que cette commission d'enquête, je vous le dis très sincèrement, ne vise pas de faire le procès parallèle du drame de Courfaivre, parce que ça a été tellement évoqué que je suis obligé d'y revenir. Probablement que ça a été un élément déclencheur parce que c'est un cas parmi d'autres, un cas dramatique, probablement plus dramatique que les autres. Mais fort heureusement que l'on tient compte aussi de l'actualité en tant que députés pour essayer de faire évoluer les choses. Mais le but de cette commission d'enquête, et j'insiste là-dessus, n'est pas du tout de faire un procès parallèle. Mais si ce risque existe dans vos têtes malgré tout, comme l'a expliqué mon collègue député Raoul Jaeggi. On pourrait très bien activer cette commission d'enquête parlementaire une fois les conclusions juridiques des procédures liées au cas de Courfaivre et ainsi vous serez rassurés sur cette question de procès parallèle qu'il n'est nullement l'intention de faire dans le cadre de cette commission parlementaire.

Pour conclure, on peut trouver toutes les raisons de la rejeter, ce n'est pas la bonne forme, ce n'est pas le bon texte, il faut faire attention à la séparation des pouvoirs, il faut faire attention au caractère milicien des députées et députés. Je vous mets juste en face d'une urgence, d'une réalité qui est l'explosion de la violence domestique et je crois que c'est le rôle d'un député de s'en saisir.

Au vote, la motion interne no 151 est rejetée par 41 voix contre 9.

4. Programme gouvernemental de législature 2021-2025

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : Quel est l'objectif d'un programme de législature dans un système collégial tel que nous le pratiquons en Suisse ? Un programme de législature est un outil issu de négociations qui établit les priorités sur lesquelles les membres du Gouvernement, formé pour ce qui nous concerne de quatre partis, ont pu s'entendre et s'accorder. Il a ainsi pour mission de présenter les objectifs que nous nous sommes fixés d'atteindre, ou du moins de viser pour les cinq prochaines années. Il constitue en quelque sorte la feuille de route que nous adressons à notre administration.

Le programme gouvernemental de législature (PGL) pourrait revêtir la forme d'une liste à la « Prévert » de tous les projets législatifs, programmes ou investissements que nous ambitionnons de réaliser. Ce n'est pas ce que nous avons souhaité. Nous avons opté pour une approche dynamique et un document synthétique qui présente la vision que nous avons de notre canton en 2030, les principes fondamentaux de nos actions et les principaux axes sur lesquels nous entendons consacrer nos ressources et notre énergie ces prochaines années.

Certaines politiques publiques se construisent et se développent par elles-mêmes et n'ont pas besoin de se voir spécifiquement mentionnées dans un PGL. Ce n'est pas pour autant qu'elles sont oubliées, ou que nous ne nous en préoccupons pas. D'autres nécessitent qu'on leur insuffle plus d'énergie pour les faire aboutir ou les réorienter. Ce sont celles que nous avons identifiées dans le programme soumis aujourd'hui à votre appréciation.

Par définition, un programme de législature ne peut satisfaire tout le monde car il résulte des choix opérés dans un contexte donné par les cinq ministres à qui le peuple a confié la mission de diriger l'Etat et son administration. Aussi, nous ne serons pas surpris que d'aucun d'entre vous trouve ce programme frileux, incomplet ou encore manquant d'ambitions sur certains projets et que d'autres estiment encore qu'il est orienté dans une mauvaise direction. Nous écouterons avec intérêt vos remarques et ne manquerons pas d'intégrer dans nos réflexions et nos démarches celles que nous jugerons pertinentes.

Nous tenons toutefois à relever que ce programme gouvernemental a été établi dans une période plus que particulière. En effet, malgré nos espoirs d'en voir le bout, la pandémie que nous traversons peut nous réserver encore bien des soubresauts et des surprises qui mettent à mal la construction d'une planification pluriannuelle. Le PGL vise ainsi à établir des priorités dans l'utilisation de nos ressources qui se trouvent limitées par les difficultés financières qui vous sont connues et il s'inscrit par ailleurs dans un contexte qui nous oblige à limiter les dépenses et à réduire les emplois au sein de la fonction publique. La réalisation du PGL, appellera donc à des ressorts d'imagination, mais nécessitera aussi d'abandonner certains éléments de nos politiques publiques actuelles ou à tout le moins à en prioriser leur réalisation.

Enfin, et c'est là bien plus réjouissant, derrière les axes de ce PGL, sous-tend un objectif majeur de notre législature, celui de réussir et d'accomplir de la plus belle des façons et dans les meilleurs délais, l'accueil de la ville de Moutier dans notre canton. Un projet engageant, un projet passionnant mais qui nécessitera lui aussi des ressources importantes. Intégrer Moutier sera le défi transversal de cette législature.

Le vote historique des citoyennes et citoyens de Moutier le 28 mars 2021 marque l'accomplissement de dizaines d'années d'engagement du peuple jurassien et nous ne pouvons pas décevoir ses attentes. Tout sera mis en œuvre afin que la ville rejoigne le plus rapidement possible la République et Canton du Jura. Le travail a déjà débuté et le responsable du projet prend progressivement ses fonctions. Il aura pour mission, d'une part, de négocier et conduire les discussions avec l'administration bernoise et, d'autre part, d'assurer la coordination et la gestion globale du projet en travaillant étroitement avec les services de l'administration jurassienne. De nombreuses questions seront encore à régler, que ce soit en ce qui concerne l'organisation de l'école

obligatoire et du dispositif de formation du secondaire II, en ce qui concerne les structures d'accueil de l'enfance, de la fiscalité ou encore, pour aller dans le détail, des nouvelles plaques d'immatriculation. Les travaux visant à l'accueil de Moutier seront assurément la source d'une nouvelle dynamique pour notre canton et une opportunité de revoir en profondeur notre manière de délivrer nos prestations.

La feuille de route formalisant les collaborations entre les deux administrations cantonales a été signée le 22 septembre dernier. Nous préparons désormais les travaux de négociation du Concordat qui débiteront incessamment, Concordat qui devra être soumis au Parlement, au peuple avant une approbation du transfert par l'Assemblée fédérale. La population sera d'ailleurs régulièrement informée de l'avancée des travaux et, comme cela a été toujours dit, le rattachement de la ville de Moutier au canton du Jura va clore institutionnellement la Question jurassienne. A terme, le Gouvernement souhaite nouer avec le canton de Berne des relations semblables à celles qui prévalent avec les autres cantons voisins, c'est-à-dire constructives, ouvertes et tournées vers l'avenir. Après avoir posé ce contexte, venons-en aux autres éléments constitutifs de ce programme gouvernemental pour la législature 2021-2025, dont le motif est de pouvoir vivre ensemble dans un cadre de vie durable et dans un Etat qui se consolide.

Vivre ensemble, disais-je. De manière générale et plus particulièrement dans cette phase de pandémie, le Gouvernement souhaite favoriser le vivre ensemble dans toutes ses dimensions : formation, emploi, santé, sécurité et culture sont essentiels à l'individu et plus généralement à la vie en communauté. Dans cette optique, le pouvoir d'agir de chacun doit être mis en exergue. Chacune et chacun doit pouvoir vivre dignement et être en mesure d'exploiter pleinement son potentiel, de faire des choix individuels pour sa propre vie et de participer activement à celle du canton.

L'Etat poursuit son rôle dans la mise en place des conditions cadres indispensables à la réalisation de cet objectif et le Gouvernement souhaite porter une attention particulière aux plus vulnérables.

Pour prendre un exemple concret, la jeunesse est associée aux actions du programme de législature dans la continuité du projet « Jura Jeunes 4.0 ». La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse, l'amélioration du dispositif d'aide sociale ou les actions visant à améliorer l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques, s'inscrivent dans le cadre d'une véritable politique d'inclusion et d'encouragement. La promotion de la santé fait également partie des priorités. Les politiques publiques favorisent les conditions cadres comme le soutien à la vie sociale et associative, notamment dans le domaine sportif ou l'amélioration des infrastructures comme les pistes cyclables et les voies piétonnes. L'école poursuit sa mission d'éducation à la citoyenneté et va développer son plan d'action numérique. Pour exercer pleinement sa citoyenneté, chaque individu doit être en mesure d'exercer ses droits et ses devoirs au sein de la société de façon autonome, indépendante et responsable.

Or, cette capacité est depuis quelques années de plus en plus dépendante de la maîtrise et de la compréhension d'outils, d'usages et de modes de communication nouveaux. L'école a un rôle essentiel à jouer dans l'acquisition de la culture numérique. Le Plan d'action numérique que l'école jurassienne souhaite mettre sur pied repose sur quatre axes incluant l'élève, le formateur ou la formatrice, l'équipement

ainsi que la sécurité et le respect de l'environnement. Il complètera ainsi judicieusement le cursus de formation et le niveau général des compétences mais il donnera aussi et surtout des outils nouveaux et adaptés aux jeunes jurassiennes et jurassiens appelés à évoluer dans un environnement qui change et qui se transforme constamment, notamment avec la prééminence des nouveaux médias et autres réseaux sociaux.

Sur le plan économique, l'accent continue à être porté sur l'innovation pour diversifier l'économie jurassienne. L'antenne jurassienne du Parc suisse d'Innovation constitue à cet effet un outil significatif pour dynamiser l'économie jurassienne et créer de nouveaux emplois. Avec une concurrence internationale et nationale très forte sur fond d'incertitudes dans les relations avec l'Union européenne et notamment parce que le Jura est un canton industriel, l'innovation est un outil indispensable pour accompagner les entrepreneurs déjà engagés dans la diversification.

L'innovation passe par la mise en valeur des compétences pointues des entreprises jurassiennes dans de nouveaux domaines, comme celui des soins de santé qui va bien au-delà des seules technologies médicales, mais l'innovation passe aussi et surtout par la recherche située dans des pôles urbains et universitaires. Il s'agit de renforcer dans ce cadre le rôle de la HE-Arc en tant que partenaire clé de notre tissu industriel, notamment par une implantation d'un de leurs sites au sein du Parc suisse d'Innovation. La consolidation de son ancrage passe par la recherche et le développement mais surtout par des collaborations renforcées avec nos entreprises. Le but est que les partenaires entre l'économie et la recherche deviennent la règle et non plus l'exception.

Renforcer ces partenariats est précisément le but visé par la marque Switzerland Innovation au niveau national et par le Parc BaselArea et son site de Courroux à l'échelle régionale. Accélérer l'innovation est un des objectifs à poursuivre avec le site de BaselArea sur le site de Courroux dans le domaine des soins de santé et de l'industrie 4.0. L'innovation et la recherche permettent de développer de nouveaux produits mais aussi d'offrir des emplois à haute valeur ajoutée et d'attirer des compétences nouvelles sur le territoire cantonal.

L'Etat est impliqué dans l'adaptation des conditions cadres de l'emploi au marché actuel et futur. Il lui importe que la population adulte accède à la formation continue, notamment dans le domaine du numérique. Cela passe par des actions concrètes qui visent à la fois les entreprises et les employés. L'égalité salariale entre femmes et hommes fait aussi partie intégrante des mesures d'amélioration des conditions cadres de l'emploi. Les adaptations législatives qui sont déjà entre vos mains et le suivi de leur application s'avèrent aujourd'hui indispensables et nécessaires.

Enfin, les structures d'accueil doivent continuer de s'ajuster aux besoins des parents, plus particulièrement pour les écolières et les écoliers. En matière culturelle, le Théâtre du Jura est un atout pour de nombreux acteurs cantonaux et les milieux culturels sont appelés à collaborer pour dégager des synergies. Il s'agit pour eux de proposer une offre cohérente et de donner la possibilité aux jeunes formés aux arts de la scène d'offrir des spectacles juste chez nous. Le nouveau théâtre permet d'accueillir une plus grande diversité de représentations qui attireront inmanquablement un nouveau public. Il s'agit ainsi de l'inscrire durablement dans le paysage culturel jurassien et régional. Toujours au

niveau culturel, pour marquer les 50 ans du plébiscite du 23 juin 1974, une exposition sera organisée pour susciter la réflexion sur l'avenir du Jura. La construction en 2023 du Centre de recherches et de conservations des collections archéologiques, paléontologiques et d'histoires naturelles à Porrentruy permet de préserver et de valoriser les vestiges mis à jour lors des travaux de l'A16.

Venons-en à présent au cadre de vie durable. Les conséquences parfois brutales du dérèglement climatique se font déjà ressentir sur l'ensemble du territoire cantonal et vont certainement encore s'accroître bien malheureusement ces prochaines années. L'état des forêts, les périodes d'étiage sévères dans les cours d'eau et les déficits en eau potable, sans oublier les inondations de cet été, démontrent à quel point le canton est exposé. A cela s'ajoute une diminution de la biodiversité malgré les efforts menés dans tous les secteurs économiques pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Le Gouvernement entend ainsi accroître ses actions en faveur de la durabilité du cadre de vie. Les mesures conduites durant la dernière législature doivent se poursuivre, notamment dans les domaines des cours d'eau, de la forêt ou encore de l'approvisionnement en eau pour les villages et les domaines agricoles. Il s'agit de combiner des projets ponctuels, comme peut l'être un projet de réaménagement de cours d'eau pour éviter les crues et lui redonner plus de vie, ainsi que des travaux plus réguliers comme le sont les soins aux jeunes forêts.

Le Jura ne doit pas seulement s'adapter, il doit aussi réduire ses émissions et contribuer à la protection du climat. Le Plan Climat cantonal constituera le fil rouge des mesures à mener. Un fonds cantonal pour le climat devrait permettre de financer les actions contribuant à réduire les émissions de carbone dans le canton.

La mobilité, qui représente le tiers de la consommation énergétique, est également un domaine d'action prioritaire. L'Etat va continuer à engager des moyens importants pour le développement des transports publics, plus particulièrement pour l'augmentation de l'offre, notamment au niveau des cadences, avec pour objectif d'augmenter la part modale de ces dernières.

Les bâtiments sont, on le sait, des consommateurs d'énergie importants. L'amélioration de l'isolation et le remplacement des chauffages à énergies non renouvelables constituent un autre levier important sur lequel l'Etat s'engage par des aides financières appréciées des propriétaires. Il s'agit encore d'encourager de nouvelles constructions économes en énergie et privilégiant l'utilisation du bois local. La production d'énergie renouvelable locale doit en outre être améliorée. Le programme de législature entend mettre en valeur les atouts naturels du Jura qui font la qualité de vie de ses habitants et des visiteurs. Il met au premier plan le travail fourni chaque jour par les propriétaires fonciers et les fermiers sur les surfaces agricoles et forestières. Il s'agit de soutenir ces acteurs pour qu'ils continuent de soigner leurs biens et de produire une alimentation locale, le tout dans un contexte de multifonctionnalité d'emploi et de durabilité. Les circuits courts doivent à ce titre être encouragés.

Des mesures de revitalisation importantes sont à prendre en faveur de la biodiversité et du paysage qui contribuent à l'activité touristique de la région. Des projets conséquents sont ainsi prévus à Saint-Ursanne et à la Gruère pour valoriser le cadre naturel et patrimonial de ces deux sites rares.

Tout cela dans un Etat qui se consolide. Nous l'avons déjà évoqué, la maîtrise des finances publiques constitue un enjeu majeur de cette législature. Les baisses cumulées de certaines recettes modifient de manière assez fondamentale la situation financière de l'Etat. Je ne reviendrai pas ici sur les explications financières détaillées dans le message que le Gouvernement vous a transmis début octobre sur le Plan équilibre 22-26. Les conséquences de la RFFA, de la RPT ou encore de l'initiative « Plaques moins chères », expliquent notamment les baisses de rentrées attendues. Les charges propres à l'Etat sont globalement bien maîtrisées mais les charges de transfert, soit les aides financières sur lesquelles nous n'avons que peu de maîtrise, augmentent régulièrement. Des analyses approfondies doivent être menées pour déterminer ce qu'il est possible de faire ou pas au plan légal notamment, mais aussi en anticipant des décisions prises au niveau fédéral. Les échanges entre le Gouvernement et les élus jurassiens à Berne prennent dans ce cadre tout leur sens.

Face à ces baisses de recettes qui ne permettent plus d'équilibrer les budgets pour garantir des finances saines nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat et pour maintenir une capacité d'investissements suffisante, et vu le mécanisme du frein à l'endettement qui nous est imposé, des mesures devront être mises en place pour retrouver l'équilibre budgétaire. C'est le but du Plan équilibre 22-26 dont les objectifs et la structure vous ont été soumis. Les prestations délivrées par l'Etat doivent être analysées dans la perspective de les prioriser et d'effectuer les choix nécessaires.

La numérisation des services va se poursuivre selon un cadre de transformation précis, de même que l'offre de prestations du Guichet virtuel. La transformation digitale doit gagner la confiance des citoyennes et citoyens qui doivent être accompagnés afin de limiter la fracture numérique. Fort des expériences vécues durant la pandémie, la politique des ressources humaines va être modernisée afin d'encourager les nouveaux modèles d'organisation du travail et de renforcer l'efficacité collective des activités.

La collaboration entre l'Etat et les communes est à renforcer dans l'intérêt général de la population. Il importe qu'elle soit pleinement intégrée aux nombreux projets développés au niveau cantonal. Dans un contexte d'interdépendance, il s'agit d'intensifier le développement des processus de communication, de redéfinir de manière permanente les rôles et les compétences de chacun en fonction de l'évolution des besoins de la société. Le projet de nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes est à reprendre de manière sectorielle d'entente avec l'Association jurassienne des communes. Il s'agira aussi d'adopter un nouveau concept de fusions de communes basé notamment sur le socle de base de prestations qu'une commune doit être en mesure de fournir.

Vous l'aurez constaté, les projets et les défis ne manquent pas pour cette législature et, pour les réussir, ils appelleront à une contribution forte de chacune et chacun d'entre nous dans nos rôles respectifs et dans un esprit constructif et collaboratif. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement en est persuadé, nous sommes au début d'une législature charnière pour notre canton qui définira un nouveau mode de vivre ensemble pour les 20 ou 30 prochaines années. Cela appellera sans nul doute des débats politiques forts intéressants, parfois vifs, mais nous devons absolument veiller qu'ils n'aboutissent pas à une situation de blocage, voire une

crise institutionnelle qui serait tout simplement désastreuse pour l'image et l'avenir du canton du Jura. Mais gageons que nous saurons toutes et tous viser ensemble l'intérêt collectif et œuvrer dans un même état d'esprit républicain pour le bien des citoyennes et des citoyens qui nous ont élus, respectivement qui ont manifesté le souhait de nous rejoindre tout tantôt. Je vous remercie pour votre attention et me réjouis, avec mes collègues du Gouvernement, d'entendre vos prises de position.

M. Didier Spies (UDC) : Commençons par la vision du Gouvernement car, oui, il s'agit bien et peut-être que d'une vision. Pour mieux comprendre cela, il suffit de lire les quelques paragraphes du chapitre conclusion à la page 52. Nous parlons bien d'un programme gouvernemental de législature pour 2021 à 2026. Voici, un programme gouvernemental d'un canton voisin, avec la table des matières. En ne lisant que cela, on remarque déjà rapidement la structure et la construction du programme et nous retrouvons très rapidement dans les titres qu'il y a des objectifs bien précis à atteindre, si possible. On ne peut pas toujours les atteindre, mais ils sont bien précisés et cela a été défini par l'Exécutif. Il y a aussi, et bien détaillé, un plan financier pour la législature. Effectivement, on a reçu un document pour cela mais il serait bien de l'incorporer dans un programme gouvernemental d'un canton.

Le groupe UDC est plutôt déçu du contenu du programme proposé par le Gouvernement. Nous nous demandons bien où l'Exécutif cantonal aimerait donc être à moyen terme ? Vu que, je cite : « Le programme de législature constitue un jalon intermédiaire qui contient toujours en filigrane les objectifs visés à l'horizon 2030 ».

Aucune phrase sur le fonctionnement de l'administration cantonale. Voulons-nous continuer ainsi ces cinq prochaines années ou plus ? Acceptez-vous simplement le fait que l'administration continue de fonctionner tout simplement ? Quels objectifs sont prévus dans les différents départements ? Avez-vous un plan ou une stratégie de la politique du personnel ? Personne n'a posé la question où il fallait être plus efficace. Eventuellement faire des économies ? Trouver des synergies entre les services ou les départements ? N'avons-nous aucun objectif à atteindre dans notre canton ?

Vous ne prévoyez que des mesures qui ont déjà été décidées, en grande partie dans certains cas comme par exemple au chapitre « La culture et le patrimoine sont mis en valeur ». Mesure no 1 : Inscrire durablement le Théâtre du Jura dans le paysage culturel jurassien régional. Mesure no 2 : Mettre sur pied l'exposition Jura 2024. Mesure no 3 : Ouvrir le Centre de recherches et de conservations des collections. Concrètement, les acteurs au niveau culturel doivent s'attendre à quoi ? Aucune vision concrète sur le principe et avec le principe smart, donc spécifique, mesurable, atteignable, réalisable et temporellement définie. On parlait ce matin, lors des questions orales, de chaos au niveau des tests. Mais que font donc nos dirigeants ? Je l'ai déjà dit et surtout maintenant, nous devons avoir des objectifs très précis. Il faut oser prendre des décisions et avancer. Parfois, des décisions prises seront fausses, alors il faudra apprendre de ses erreurs et recommencer. C'est comme un bébé qui apprend à marcher, il chute des centaines de fois, mais il se relève et, un jour, il marchera fièrement.

Pour terminer, j'aimerais tout simplement apporter deux choses. Mesdames et Messieurs les Ministres, gouverner,

vous l'avez déjà entendu x fois, gouverner, c'est prévoir. Ne pas l'oublier ! Et un point encore important, le seul endroit où le succès vient avant le travail, c'est dans le dictionnaire. Alors, chers membres du Gouvernement, et cela est également valable pour les membres du Parlement, retrouvons-nous les manches et mettons-nous au travail. Il y a encore beaucoup de défis qui nous attendent. Nous le devons à la population de notre beau canton.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance du message du Gouvernement accompagnant le programme de législature 2021-2025 de l'action gouvernementale et, disons-le d'emblée, n'a pas trouvé la ligne directrice majeure qui servirait de marqueur de celle-ci. Un texte quelque peu philosophique sur l'idéal de vie des Juras-siennes et des Jurassiens, un idéal très généraliste qui, au demeurant, et nous l'espérons bien, ne peut qu'obtenir l'accord évident de tout un chacun. Mais un programme de législature se devrait d'être le texte fondamental, politique pour aider et guider les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ainsi que les instances décisionnelles à s'y retrouver et appliquer la ligne directrice choisie pour l'action majeure gouvernementale. Or ici, force est de constater que l'on s'y perd quelque peu et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord la vision. Lorsque l'on parle vision, on s'attend à retrouver une phrase condensée, claire ou qui, en quelques lignes, définit l'image directrice de ce qui devrait être la République et Canton du Jura dans l'espace-temps d'une législature. Elle permet, comme déjà dit, de guider, d'orienter les services dans une direction partagée et unie. Dans la vision développée par le Gouvernement, contrairement à ce que l'on pourrait espérer, on retrouve un découpage clairement départemental, en lieu et place d'une vision globale qui serait partagée et qui se déclinerait ensuite dans des actions au niveau des différents départements. Le texte utilisé pour présenter la vision gouvernementale se rapproche plus d'une définition du vivre ensemble pour la population et/ou d'une longue liste de souhaits. Une vision pourrait ou devrait se traduire par un ou éventuellement quelques grands projets.

Et qui dit projets forts ne dit pas nécessairement construire un monument ou une infrastructure mais plutôt construire un projet de société qui permet à l'Etat de se positionner, de faire du marketing et de penser aux générations futures. Il y a parfois des projets forts qui suscitent d'emblée l'enthousiasme, mais aussi des projets forts, moins clinquants au premier regard, mais qui néanmoins forcent le respect, par exemple celui d'un projet qui mettrait en son centre le souci du bien des générations futures, qu'il soit environnemental, sociétal ou économique. Nous sommes à cet égard fort étonnés de ne plus voir apparaître une action que nous qualifions de forte et qui devait normalement trouver une place prépondérante en regard de la situation actuelle et aussi dans une vision d'avenir, « Repenser l'Etat ». Et pourtant, nous avons le grand bonheur et la joie de pouvoir accueillir la commune de Moutier. Nous avons aussi des communes qui s'interrogent sur la gouvernance du futur pour les communes. Sur la vision du Jura politique de demain, nous avons également un projet de répartition des tâches et des charges Etat-communes, mort-né, mais qui devra néanmoins immanquablement refaire surface sous une autre forme. Nous avons des citoyennes et des citoyens qui attendent plus de transversalité Etat-communes.

Nous avons à mettre en place une administration délo-

calisée, qui s'appuie sur les principes modernes de la gestion du personnel et des défis environnementaux. Nous avons de nouveaux enjeux à relever avec le développement du télétravail. Nous nous devons aussi de tout faire pour moins dépendre financièrement des aides extérieures. Dans ce programme, on ne parle plus du développement de la population jurassienne, à croire que l'arrivée de Moutier suffit à elle seule pour couvrir les attentes exprimées sur le sujet par le passé. On ne parle pas assez des défis offerts par la révision de la Constitution en lien avec l'arrivée de Moutier. Bref, on pourrait allonger la liste des remarques mais l'objectif n'est pas là. Il nous manque un grand message qui s'appliquerait transversalement à tous les services de l'Etat.

On pourrait aussi évoquer la question environnementale qui est essentielle à nos yeux et qui ne doit pas se concevoir comme une multitude d'actions séparées mais comme une valeur précisément transversale et qui doit devenir une sorte de réflexe politique de base à appliquer à l'ensemble des projets cantonaux, l'Etat se devant être exemplaire s'il veut que la société civile applique les mesures que lui impose l'Etat. Le programme de législature traite de la digitalisation, ce qui est une excellente chose, mais l'Etat souhaite-t-il en faire une action majeure ? Y-a-t-il un objectif derrière l'intention ? La question se pose aussi pour d'autres thèmes. C'est précisément la vision qui devrait, ou devait en donner l'orientation.

S'agissant des mesures, ce sont souvent plus des déclarations d'intention que des mesures tangibles. On se demande souvent comment ces déclarations vont se traduire en réalisations concrètes et c'est pour ça l'essentiel. Le chapitre vivre ensemble est une illustration de tout ce qui précède. L'innovation, l'environnement, l'arrivée de Moutier, la digitalisation, le rétablissement de l'équilibre budgétaire, le placement du canton dans le paysage suisse, et bien d'autres thèmes, sont autant de projets qui auraient pu, auraient dû faire l'objet d'une forte traduction transversale dans ce programme de législature. Il n'appartient pas au Parlement de valider le programme mais force est de constater que, sous cette forme, on peut rester dubitatif sur la pertinence de produire un document politique qui devrait pourtant fixer la vision, et donc l'image du Jura au terme de la présente législature. Le groupe PLR reste donc plutôt sur sa fin à la lecture de ce programme de législature.

Mme Amélie Brahier (PDC) : Le groupe PDC-JDC s'est penché attentivement sur le programme gouvernemental de législature établi par notre Gouvernement. Si la présentation d'un programme politique en début de législature est imposée par l'article 92 de notre Constitution, le document composé de 52 pages, dont 20 photos, nous a quelque peu déçu. Je dirais même qu'heureusement qu'il n'est pas soumis au vote car il n'aurait pas obtenu la majorité du groupe.

Un Jura renouvelé, consolidé et résolument tourné vers l'avenir. Ce sont les mots utilisés par le Gouvernement pour nommer son programme composé de quatre axes principaux : l'accueil de Moutier, la sortie de crise des secteurs durement touchés par la crise COVID et vivre ensemble, œuvrer dans un cadre de vie durable et enfin garantir de meilleures perspectives financières. Rien de bien neuf ni de révolutionnaire. Le premier axe concernant l'accueil de Moutier dès 2024 dans la République et Canton du Jura sera l'un des éléments marquants de cette législature. Il le rythmera et permettra également à notre canton de se questionner, notamment sur ses institutions. A cet égard, le groupe PDC-JDC s'étonne de ne voir figurer nulle part dans le programme

de législature un point concernant « Repenser l'Etat » qui était, est et sera encore une réalité importante.

Quant au deuxième axe, nous le savons, la crise liée à la COVID a durement touché nos citoyennes et citoyens ainsi que nos entreprises. Cette crise nous a montré que nous étions encore tous quelque part dépendants des uns des autres. Ainsi, il est important pour notre canton de continuer à intensifier ses relations avec nos voisins. Mais cette crise nous a aussi montré qu'avec l'essor du télétravail, notre canton à vocation plutôt rurale avait repris de l'attrait, non seulement au niveau de l'habitat mais également au niveau du tourisme. Il est dès lors nécessaire que les atouts de notre République et Canton du Jura soient mis en valeur, notamment comme l'étang de la Gruère pour les atouts naturels et culturels comme le Théâtre du Jura.

Le troisième axe, œuvrer dans un cadre de vie durable. Alors que la rue ne cesse de nous rappeler, du moins pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, que le climat change rapidement et qu'il y a lieu d'agir sans retard, le groupe PDC-JDC aurait souhaité que ce chapitre soit abordé par le Gouvernement, notamment afin de nous indiquer son appréciation et les axes qu'il entend mettre en place dans ce domaine. Ceci aurait ainsi permis de créer des liens avec la planification financière, cette dernière devant être une résultante du programme de législature. Or, nous avons des doutes que le programme ainsi rédigé permette de dégager des priorités climatiques nécessaires aux moyens financiers limités de notre canton.

Quant au dernier axe, garantir de meilleures perspectives financières, nous serons rapidement amenés à le mettre en œuvre. En effet, lors de notre prochaine séance, nous aurons à traiter le budget 2022 ainsi que la planification financière 2022-2026 et, le moins que l'on puisse dire, c'est que les comptes des prochaines années s'annoncent rouge vif. Parler de viser l'équilibre budgétaire au plus tard dès 2026 est dès lors un doux euphémisme, il sera plus qu'indispensable de prendre des mesures restrictives pour assainir les finances de l'Etat. Le groupe PDC-JDC est toutefois d'avis que le Gouvernement n'a pas à se prononcer dans un tel programme sur l'éventuelle dérogation au frein à l'endettement. Dans ce contexte, il sera particulièrement important d'analyser, de prioriser les prestations de l'Etat.

Le Canton doit également continuer de mettre en place sa transition vers le numérique. Cette dernière doit notamment permettre aux différents services de l'Etat de se remettre en question sur la manière dont ils dispensent leurs prestations. Enfin et dans sa perspective de moderniser sa politique des ressources humaines, le Canton doit faire figure d'exemple et également permettre et promouvoir le travail à temps partiel pour ses employés, et tendre ainsi à une égalité hommes femmes dans ce domaine.

Au vu de la situation actuelle, le groupe PDC-JDC aurait souhaité avoir un programme contenant de vraies mesures et non uniquement des objectifs généraux. Notre canton se doit d'être renouvelé, consolidé et résolument tourné vers l'avenir mais nous sommes conscients que cela impliquera la prise de mesures fortes dans les années à venir.

M. Thomas Schaffter (PCSI) : Je serai plus court que ma prédécesseure à l'image du programme de législature du Gouvernement. La rédaction d'un programme de législature d'un Gouvernement pluraliste constitue sans aucun doute un exercice d'équilibrisme où chaque sensibilité s'exprime. Mais un programme de législature doit être avant tout

une vision commune, un regard concerté sur le Jura des cinq, mais surtout vingt prochaines années, dessinant clairement les contours de son futur.

Si l'on peut admettre des actions posées sur différentes thématiques d'actualité comme l'environnement, l'économie, la cohésion sociale, les députés PCSI restent sur leur faim sur le plan institutionnel. En effet, l'arrivée de la ville de Moutier dans sa famille jurassienne est une occasion unique et historique de redéfinir le Jura de demain. Osons bousculer les structures actuelles, c'est maintenant ou jamais. En effet, la situation financière très délicate de l'Etat et le défi des perspectives des années à venir exigent de notre exécutif des options fortes, une ligne directrice claire, une voie à suivre. Or, nous avons plutôt l'impression que ce travail est laissé au législatif, par délégation à la lecture de ce programme de législature. Sans aucun doute que le Parlement a son rôle à jouer en tant que législateur, mais il revient au Gouvernement de poser des objectifs clairs et ambitieux de manière à ouvrir le débat dans un cadre prédéfini exprimant une volonté politique affirmée et courageuse.

Notre message est donc clair au Gouvernement. Au-delà du document présenté ce jour, nous attendons un projet d'avenir et une réforme structurelle en profondeur de l'Etat jurassien pour qu'il puisse affronter l'avenir avec ambition, force et détermination. D'un Gouvernement gestionnaire et pluraliste, nous attendons un Gouvernement visionnaire et déterminé.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Les programmes de législature se suivent et se ressemblent. L'exercice n'est pas simple car, à chaque législature, il faut réactualiser un discours que l'on connaît bien, il faut faire des économies, il faut satisfaire les plus aisés, il faut contenir les velléités des plus modestes et tout de même aussi annoncer quelques efforts pour l'environnement, car il faut bien vivre avec son temps. Les programmes de législature ressemblent malheureusement trop souvent à des chefs-d'œuvre de l'art politique où la rhétorique et les nombreux éléments de langage côtoient de temps en temps quelques idées. L'établissement de ces programmes de législature n'est donc vraiment pas un exercice simple mais apparemment le Gouvernement se distingue dans ce domaine. Vous l'aurez compris, le groupe VERT-E-S et CS-POP a pris connaissance du programme gouvernemental législature 2021-2025 avec intérêt mais aussi avec un scepticisme très certain.

Commençons par le titre « Un Jura renouvelé, consolidé et résolument tourné vers l'avenir ». Oui, le Jura doit se renouveler. Mais a-t-il seulement le choix de faire autre chose ? Oui, un Jura tourné vers l'avenir est toujours plus attractif qu'un Jura qui regarde en arrière, c'est une évidence. Honnêtement, le titre de ce programme n'est pas un bon départ car il est bien vide de sens. Passé cette première déception, c'est ensuite l'incrédulité qui se manifeste au chapitre de la vision du Gouvernement pour 2030. Le Gouvernement n'est tout de même pas assez naïf pour penser qu'en 2030 et, je le cite : « L'ensemble de la population sera en bonne santé, qu'elle se sentira bien au quotidien et que les Jurassiennes et Jurassiens occuperont toutes et tous l'emploi qui leur convient ».

De plus, à l'heure de la COP26 où des actions concrètes doivent être absolument entreprises pour réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2030, le Gouvernement a oublié de mentionner les Accords de Paris qui, justement, ont des objectifs pour 2030 et se contente dans

ce programme d'annoncer laconiquement que les Jurassiens limitent leur empreinte carbone. Ce n'est simplement pas suffisant. Cela signifie, ici, que la communauté internationale est capable d'être plus ambitieuse que notre canton. En arriver à ce point-là, on ne parle plus d'une vision mais d'une rétrovision.

Passons ensuite aux principes fondamentaux esquissés en page 10 : transparence, collaboration, innovation, respect, égalité et efficacité. Ces principes sont très clairement, et certes tous tout à fait louables, mais de tels concepts si brièvement présentés en désordre et sous une forme visuelle de liste à la Prévert sonnent malheureusement à cette page 10 terriblement creux. Ne comprenant pas bien les tenants et aboutissants d'une liste aussi disparate, on se demande donc pourquoi la liste ne comprend pas d'autres mots qui pourraient être complétés par solidarité, résilience, sobriété, qualité, durabilité. Il y en aurait tellement, on ne comprend pas cette liste.

J'en viens désormais aux quatre enjeux primordiaux. Si l'intégration de Moutier est évidemment un enjeu très important de la législature, on ne peut donc que regretter que le Gouvernement ne fasse aucune allusion à l'avenir de Belprahon et du Jura Sud. Ensuite, les descriptions des autres enjeux : vivre ensemble, dans un cadre de vie durable, dans un Etat qui se consolide, surprennent par le côté vraiment très abstrait des nombreuses mesures proposées et par l'absence de délai de réalisation, comme l'a mentionné Monsieur Schweingruber. On note au détour qu'une feuille de route un tant soit peu contraignante, comme existante dans les programmes précédents, n'est malheureusement plus présente.

D'autre part, le groupe VERT-E-S et CS-POP s'interroge fortement sur certaines mesures phares que le Gouvernement souhaite mettre en place, par exemple, la volonté du Gouvernement d'intensifier l'agriculture et de promouvoir de grosses structures agricoles par le développement de nouveaux remaniements parcellaires nous semble aller à l'encontre d'une évolution vers des pratiques plus durables, plus que de se lancer dans une modernisation vers l'agritech ou l'agriculture 2.0. Ce sont surtout les petites structures traditionnelles qui souffrent actuellement et qu'il serait bon d'aider. De même, la fuite en avant vers la numérisation des services de l'Etat fragilisera non seulement le fonctionnement de l'Etat face à des pannes, des attaques ou des hausses de prix, mais elle fragilisera aussi une partie de la population. Malgré tout, il faut bien dire qu'en cherchant bien, on sent aussi quelques envies, quelques envies concrètes, comme faire adopter la loi en matière de lutte contre les violences domestiques, inscrire durablement le Théâtre du Jura, ouvrir le Centre de recherche et de conservation des collections, étendre la desserte ferroviaire, élaborer un Plan Climat, etc.

Si ces quelques mesures concrètes rassurent un peu, ces éphémères lueurs d'espoir se dissipent vite quand on aborde le chapitre dédié aux démarches entreprises pour garantir la maîtrise des finances publiques. A la lecture de ce texte, on comprend mieux aux pages précédentes toute la timidité du Gouvernement à s'engager pour le social, l'environnement et les services à la population. On comprend que le Gouvernement orientera ses forces à l'assainissement des finances cantonales. Le groupe VERT-E-S et CS-POP avait pourtant bien alerté le Gouvernement à de nombreuses reprises quant aux effets néfastes de la réforme RRFA, qui se chiffre désormais à plus de 50 millions pour

les cinq années à venir de législature. Pour cette faute politique, partagée par l'ensemble des partis gouvernementaux ici présents, pas de mea-culpa, pas de volonté de revenir en arrière sur cette malheureuse réforme. *In fine*, la facture sera finalement payée et fatalement payée par la population et par l'environnement.

Face aux défis sociétaux, environnementaux et économiques qui s'annoncent pour l'avenir du canton, le programme esquissé ici par le Gouvernement n'est pas assez ambitieux. Il est bien trop évasif et ressemble malheureusement terriblement à une coquille vide que le Gouvernement espère remplir malheureusement non pas d'idées visionnaires ou galvanisantes mais simplement d'argent. En lisant ce programme, je ne peux m'empêcher de penser au sketch de Raymond Devos « parler pour ne rien dire », dans lequel il affirmait : « Moi, quand je n'ai rien à dire, je veux qu'on le sache ».

M. Fabrice Macquat (PS) : Le groupe parlementaire socialiste a examiné le programme gouvernemental de législature avec toute l'attention requise. Notre groupe doit bien avouer qu'il reste quelque peu sur sa faim et qu'il regrette le manque d'ambitions du Gouvernement quand à ce qu'il voudrait que soit le Jura en 2030. Comme le Gouvernement l'indique dans son préambule, le programme de législature est censé tracer les grandes lignes de son action. Il élargit d'emblée à une vision de plus long terme, c'est-à-dire jusqu'en 2030, un espace-temps retenu, sans autre explication de l'Exécutif cantonal. Un choix que nous ne lui contestons pas cependant. A la lecture de ce document, le groupe socialiste se demande si le Gouvernement s'interroge sur la nécessité de produire un programme de législature réduit à un simple cahier d'intentions générales, sans effet contraignant sur l'action étatique puisque qu'aucun vote ne le valide. On sait qu'une telle interrogation s'empare de nombre de gouvernements cantonaux, le nôtre visiblement ne faisant pas exception. Nous pensons qu'il est inutile de nous extasier devant telle ou telle orientation qui s'inscrit d'ores et déjà non seulement dans la volonté parlementaire et gouvernementale, mais dans les faits et obligations auxquels tous les Etats, petits ou grands sont confrontés.

S'agissant de la première priorité, l'accueil de Moutier, chacun sait, Gouvernement et Parlement, ce qui lui reste à faire pour que le transfert de la cité prévôtise se réalise dans les meilleurs délais et soit une réussite. Une réussite pour l'avenir, qui force le regard régional à s'élever vers elle, à se réjouir et à constater que l'intérêt des Jurassiens du Nord comme du Sud se trouve à terme dans la restauration de leur unité. Même s'il n'est pas fait mention de l'abrogation des articles 138 et 139 de la Constitution, nous savons que le Concordat intercantonal sur le transfert de Moutier, soumis ultérieurement à notre approbation, portera aussi sur cette abrogation. Il s'agira alors de faire preuve de sang-froid et de privilégier le pragmatisme avec un seul objectif, le rattachement rapide et sans heurt de Moutier au canton du Jura, si possible dès 2024, au plus tard pour le 1^{er} janvier 2026. Toute surenchère ou toute posture quant à l'approbation de la politique gouvernementale à ce sujet est néfaste et contraire à l'intérêt général. Dire cela ne signifie pas lâcher prise sur les principes que nous considérerons légitimement comme irrécusables, ni de baisser la garde contre toute nouvelle intrusion bernoise mal intentionnée dans l'avènement du Concordat. Nous ne ferons la moindre concession à quelques exigences bernoises malhonnêtes dans le déroulement du processus en cours.

L'axe du cadre de vie durable est un défi indéniable, tant la protection de l'environnement ou encore la lutte contre le réchauffement climatique apparaissent, ou devraient apparaître, comme des évidences non discutables. Dans ce sens, l'élaboration du Plan Climat et de ses mesures prend toute son importance et sa nécessité. Un autre acte de ce programme est le vivre ensemble, censé recouvrir l'esprit de solidarité et les mesures qui le façonne, la promotion de la santé, l'éducation, la citoyenneté ou encore la mise en valeur de l'expression culturelle et du patrimoine. Tout ce chapitre n'appelle aucune surabondance d'approbations tant qu'il nous paraît primordial. La réalisation des mesures de cet axe d'actions devra être effective car elle porte sur l'essence même d'un canton, ses citoyennes et citoyens. Nous apprécions particulièrement que le Gouvernement relève et déclare qu'il portera une attention particulière aux plus vulnérables de notre société. Soyez sûr que le groupe socialiste veillera à l'application concrète de cette intention.

Plus généralement, nous pourrions épiloguer durant des heures et des pages sur les axes de l'action publique que le Gouvernement entend suivre. Ne perdons pas de vue que, comme les autres cantons, nous sommes confrontés à des crises multiples. La crise environnementale marquée par le dérèglement climatique et la chute dramatique de la biodiversité exigent des mesures fortes. Certaines sont prévues aux côtés des plus anecdotiques et on sait déjà qu'elles seront insuffisantes pour remplir pleinement notre devoir à l'égard de la nature. La crise énergétique, si elle ne nous frappe pas encore de manière significative, risque de nous conduire à une impasse. La dernière annonce du Conseil fédéral, liée à une éventuelle et possible rupture de l'approvisionnement électrique du pays, est là pour nous le rappeler. La crise sociale, qui ne veut pas dire son nom, mais qui concerne une part importante de notre population, le récent rapport social le prouvant. Le programme de législature passe à côté de cette question puisqu'il ne propose rien ou presque rien pour combattre les bas salaires, se contentant d'évoquer le terme de conditions-cadres de l'emploi. La crise financière, enfin à laquelle le Parlement et le Gouvernement sont confrontés avec l'obligation d'assumer collectivement et solidairement les responsabilités qui incombent à l'Etat.

Sur le plan financier justement, le Gouvernement a pour objectif de maîtriser les finances publiques. Personne ne lui reprochera ses intentions à ce propos. Nous avons d'ailleurs à le soutenir dans sa démarche et non à le démolir sans raison comme certains semblent intéressés à le faire. Nous vaincrons nos difficultés financières actuelles, augmentées considérablement sous l'effet de la crise sanitaire, à la seule condition de ne pas sans cesse montrer du doigt le Gouvernement comme s'il en était l'unique responsable. Pour terminer, le groupe socialiste regrette quelque peu que sur les 48 mesures, un nombre très restreint concerne de nouvelles constructions d'envergure pour notre canton et son rayonnement.

Mme Emilie Moreau (PVL) : C'est un grand honneur pour moi parlementaire néophyte de m'exprimer devant vous aujourd'hui pour un exercice somme toute difficile au nom des PVL, parti tout nouvellement entré sur l'échiquier politique cantonal au début de cette législature, soucieux de proposer un projet progressiste mais bien conscient des objets très pragmatiques, tel que le programme de législature.

Les PVL tiennent tout d'abord à remercier le Gouvernement pour ce dernier. Il faut relever que c'est un travail im-

portant qu'il convient de saluer. N'est-il pas plus aisé de critiquer que de proposer ? C'est pourquoi il est de notre devoir de rester constructif. Entendez toutes nos remarques comme telles, comme constructives et ce afin de ne jamais oublier ce pourquoi nous nous engageons tous, l'avenir de notre canton, des Jurassiennes, des Jurassiens et de nos enfants.

Sur la forme, il n'y a pas grand-chose à dire, le document est plaisant, clair, synthétique, à la portée de tout un chacun. Mais sur le fond, qu'en est-il vraiment ? L'enjeu majeur de la législature sera l'intégration réussie de la ville de Moutier dans un contexte financier pour l'Etat jurassien particulièrement délicat. Il faudra anticiper les blocages et limiter leurs impacts, veiller à ne pas laisser se fissurer le pacte social, la fameuse promesse du vivre ensemble à la première difficulté, à l'instar, par exemple, du débat actuel sur la suppression des articles 138 et 139. Il sera de notre devoir de parlementaires d'éviter les pièges insidieux et de construire un Jura unifié, solide et solidaire. Nous pensons qu'une priorité absolue doit être donnée à la jeunesse jurassienne. Nos jeunes sont certainement ceux qui ont le plus souffert de la pandémie, privés par moment d'école, privés de liens sociaux, confrontés pour certains à un cercle familial dysfonctionnant et privés de perspectives. Nous devons veiller à leur donner goût à la vie, la vraie vie, pas celle de tiktokeurs et autres instagrammeurs qui leur vendent du rêve sponsorisé par les GAFA. Par une instruction et une formation de qualité qui leur permettent d'appréhender les nouveaux outils digitaux tout en les protégeant de leurs dérives, nous devons veiller à cultiver leur sens critique face à la société du tout numérique dans laquelle nous vivons. Nous devons leur délivrer un message d'espoir, il faut avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue en les poursuivant.

Rêve-t-on suffisamment grand pour le canton du Jura à la lecture du programme de législature ? Permettez-nous d'en douter. Soucieux de proposer des mesures faciles à réaliser, consensuelles et économes, le Gouvernement semble avoir oublié tous les fabuleux et prometteurs thèmes de campagne de chaque formation politique mis en avant lors des dernières élections cantonales. Nous n'allons pas faire une liste exhaustive de tout ce qui, à notre avis, devrait figurer dans le programme de législature qui nous paraît *in fine* quand même manquer d'une grande vision, d'objectifs clairs et de substance.

Pour illustrer notre propos avec un thème particulièrement cher au PVL, nous regrettons profondément qu'il n'y ait aucune mesure concrète en lien avec la transition énergétique, d'une part, en lien direct avec le développement économique, tant les opportunités sont nombreuses et même parfois évidentes. Il n'y aura pas d'écologie sans engagements économiques et innovants et, d'autre part, comme point à part entière dans ce programme, au motif que le monde entier semble-t-il, sauf le canton du Jura, s'en préoccupe de manière prioritaire. Le Blick du 24 octobre dernier, titrait : « L'approvisionnement en électricité de la Suisse est en péril ». La faute à la querelle sur l'accord-cadre avec l'UE et à une farouche opposition aux projets énergétiques. Fermer des centrales nucléaires, c'est bien mais rien ne suit. Le canton du Jura n'échappe pas à la règle, on met des bâtons dans les roues au biogaz, on rechigne à donner des permis pour des installations solaires, on traîne les pieds pour chaque implantation d'éolienne et on abandonne le terrain de la géothermie. Il y a peut-être une lueur d'espoir à ce sujet

à travers l'impact énergétique qui pourra, je l'espère, rassembler les acteurs locaux derrière l'intérêt commun, au-delà des clivages claniques, des lobbys et des ambitions partisans.

Il y aurait encore bien à dire, mais je m'arrêterai ici dans l'espoir que l'on ira finalement plus loin dans les actes que dans les intentions de ce document. La jeunesse en particulier, dont je parlais au début de mon propos, attend des actions fortes et compte sur nous et compte sur vous !

Et, pour conclure, j'aimerais citer le pertinent Jacques Froidevaux du collectif Plonk & Replonk, que certains d'entre vous ont eu la chance d'entendre samedi dernier à Porrentruy lors de l'inauguration de la nouvelle exposition temporaire au Musée du Pire intitulée « Le monde d'après », le fameux après COVID que tout le monde attend, je cite : « En ces temps troublés et parfois absurdes, il faut veiller à ne pas continuer d'avancer à reculons en regardant dans le rétroviseur ».

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : L'exercice auquel on vient de se prêter est toujours intéressant et j'ai recherché dans les journaux des débats des derniers débuts de législature. Un bout de l'exercice auquel on est en train de procéder ressemble quelque part furieusement à d'autres exercices déjà connus. Je dois vous dire qu'a priori le Gouvernement jurassien ne s'attendait pas à ce que vous soyez complètement éblouis à la présentation de ce programme de législature. Que de regrets, que de déceptions, que de doutes, que d'incompréhensions exprimés à cette tribune. Je ne reviendrai pas sur les interventions de chacune et chacun que je remercie par ailleurs pour amener le débat. Je pense que c'est important qu'on puisse se dire les choses mais, quelque part, j'en discutais tout à l'heure avec mes collègues, j'espère que dans nos actions, on ne pourra, comme on le dit volontiers, « que vous décevoir en bien ».

Par rapport à tout ce qui a été dit, je peux vous dire ici que le Gouvernement a entendu les remarques et en a pris note, mais je tiens quand même à rappeler que ce programme de législature est le résultat de choix opérés par les membres du Gouvernement qui doivent malheureusement prendre en compte le contexte, les opportunités mais aussi les freins pour l'action de l'Etat sur ces prochaines années. On a souvent critiqué les programmes de législature des gouvernements précédents qui résultaient en une sorte de catalogue très large, sans véritable choix, sans projet, tout en sachant d'avance qu'il n'y aurait pas la possibilité de tout réaliser. Ici, le Gouvernement a fait des choix, certes, certainement pas suffisamment clinquants, pas suffisamment motivants, pas suffisamment enthousiasmants dans la continuité de ce qui a été réalisé avec le souhait d'un développement dit qualitatif. Le Gouvernement a fixé des lignes de ce programme de législature qui tiennent compte des urgences qui se présentent pour le canton. Le Gouvernement, s'est aussi voulu pragmatique, un PGL ne doit pas être un miroir aux alouettes. Nous avons travaillé avec cohérence dans la définition de ce programme de législature. On ne peut pas à la fois nous obliger à réduire les ressources, à limiter les dépenses et vous annoncer que nous allons développer des projets à tout va.

En résumé, et quoique vous en pensiez, et même si on peut certainement toujours faire mieux, mais il faut des moyens pour faire mieux, il faut aussi des moyens pour avoir beaucoup d'ambitions, le Gouvernement s'est montré clair

en termes stratégiques et surtout conséquent par rapport au contexte dans lequel nous évoluons et par rapport aux ressources sur lesquelles nous pourrions compter.

Espérons que vous saurez mettre autant d'énergie à accompagner notre action que celle que vous avez mise à critiquer ce programme de législature car nous le martelons une fois encore, les défis qui attendent notre canton ces cinq prochaines années et les suivantes appelleront à un travail concerté entre les diverses autorités, à un dialogue serein et constructif. Gageons que passé ce travail exutoire qu'est le débat sur le programme de législature, nous puissions tous ensemble travailler à la réalisation de ces grands projets dans l'intérêt du canton et de sa population surtout.

La présidente : Comme mentionné à l'article 34, le débat concernant le programme gouvernemental de législature n'est pas clos par un vote.

7. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

La loi 6 décembre 2000 portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité est modifiée comme il suit :

Article 3 (nouvelle teneur)

Article 3

Le service public de l'emploi comprend le Service de l'économie et de l'emploi, les Offices régionaux de placement, la Logistique des mesures du marché du travail et la commission tripartite.

Article 4, alinéa 3 (nouvelle teneur)

³ Il exerce la surveillance sur les Offices régionaux de placement, sur la Logistique des mesures du marché du travail et veille à la formation et au perfectionnement de leur personnel.

Article 7, alinéa 3bis (nouveau)

^{3bis} Les Offices régionaux de placement procèdent à l'inscription en vue du placement au sens de l'article 17, alinéa 2bis, de la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Article 9, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Article 9

¹ Le Gouvernement peut instituer une Logistique des mesures du marché du travail conformément à l'article 85c de la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Article 11, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Article 11

¹ La commission tripartite se compose de douze membres comprenant quatre représentants des employeurs, quatre représentants des travailleurs et quatre représentants de l'autorité du marché du travail, dont un représentant du Service de l'économie et de l'emploi. Un représentant de la Caisse de chômage du Jura et un représentant du Service de la formation postobligatoire y siègent avec voix consultative.

Articles 14 et 15 (abrogés)

Article 20 (abrogé)

Article 24 (nouvelle teneur)

Article 24

Dans les limites de leurs compétences financières, le Parlement, le Gouvernement et le département auquel est rattaché le Service de l'économie et de l'emploi arrêtent les dépenses du fonds.

Article 26 (nouvelle teneur)

Article 26

¹ Les décisions prises en matière de service de l'emploi sont sujettes à opposition auprès de l'autorité qui a statué et à recours auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal.

² Les décisions en matière d'assurance-chômage sont sujettes à opposition auprès de l'autorité qui a statué et à recours auprès de la Cour des assurances du Tribunal cantonal.

II.

Dans l'ensemble de la loi, les termes « Service des arts et métiers et du travail » sont remplacés par « Service de l'économie et de l'emploi ».

III.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente :
Katia Lehmann

Le secrétaire général :
Jean-Baptiste Maître

La présidente : L'entrée en matière ayant été acceptée lors du dernier plénum, elle est d'office acquise pour la deuxième lecture. Selon l'alinéa 5 de l'article 21, si aucune proposition n'est faite et que la discussion n'est pas demandée lors de la deuxième lecture, on procède directement au vote final. Quelqu'un souhaite-t-il dès lors ouvrir la discussion ? Ce n'est pas le cas.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 54 députés.

8. Arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement du contrat de prestations entre le République et Canton du Jura et l'association « Basel-Area » pour les années 2020-2023

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale,

vu les articles 45, alinéa 3, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales,

vu la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale,

vu l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 2 : 2018-2022),

vu la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale,

vu le programme de mise en œuvre de la politique régionale de la Région Bâle-Jura 2020-2023 et la convention-programme liée à celui-ci,

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de 3'364'000 francs est accordé au Service de l'économie et de l'emploi.

Article 2

Ce montant est imputable aux budgets 2020 à 2023 du Service de l'économie et de l'emploi, rubriques 305.3635.00 et 305.3635.03.

Article 3

¹ Il est destiné au financement du contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et l'Association « BaselArea » pour les années 2020-2023.

² Le Gouvernement est compétent pour conclure le contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et l'Association « BaselArea ».

³ Les décisions du Parlement relatives au budget de l'Etat sont réservées.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :	Le secrétaire général :
Katia Lehmann	Jean-Baptiste Maître

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Nous demandons que ce point soit reporté à la séance du Parlement de novembre. Des bruits courent en effet que certains groupes s'apprêtent à refuser le budget 2022. Il nous semble important que ce point-ci, qui engage des montants financiers relativement importants, puisse être traité après le budget. On demande donc que ce point concernant l'arrêté BaselArea soit traité à notre prochaine séance de Parlement.

La présidente : J'ouvre dès lors la discussion sur cette motion d'ordre. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je ferme la discussion. Monsieur le Ministre souhaite-t-il s'exprimer sur cette motion d'ordre ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Ce genre de motion d'ordre peut s'appliquer absolument chaque année, dans la perspective de l'acceptation ou

non du budget de l'année d'après. A mon avis, elle n'a pas lieu d'être, sachant que dans tous mandats de prestations signés avec des structures extérieures à l'Etat, il y a de toute façon un article qui mentionne « sous condition des décisions du Parlement dans le cadre budgétaire ». Donc, si le Parlement, en décembre, vient à dire qu'il n'y a pas de budget ou réduit l'enveloppe en question, ce sera mis en application. Il y a dans tous nos contrats de prestations, et on l'a déjà mis en application, un article qui met cette restriction. Donc, le débat pour moi peut avoir lieu et la décision peut être prise par votre assemblée aujourd'hui.

La présidente : Merci Monsieur le Ministre. Nous allons désormais nous prononcer sur cette motion d'ordre.

(Une deuxième motion d'ordre est demandée.)

La présidente : Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette deuxième motion d'ordre ? Ce n'est pas le cas. Je vous accorde cette suspension de séance de cinq minutes.

Nous allons nous prononcer à présent sur cette motion d'ordre. Pour rappel, elle demande à ce que ce point soit reporté au prochain plénum.

Au vote, la motion d'ordre est refusée par 40 voix contre 10.

La présidente : Je passe la parole à la présidente de la commission, Madame la députée Anne Froidevaux, pour l'entrée en matière.

Mme Anne Froidevaux (PDC), au nom de la commission de l'économie et présidente d'icelle : L'arrêté qui nous est soumis aujourd'hui concerne le contrat de prestations qui règle la poursuite de la participation du Canton du Jura au système d'innovation régionale Bâle-Jura (RIS Bâle-Jura) et ainsi permettre à BaselArea de continuer à offrir des prestations aux entreprises jurassiennes, ceci dans le cadre de la promotion de l'innovation, avec notamment la possibilité de développer de nouveaux produits, de nouer des partenariats et de mieux valoriser leurs compétences à l'échelle interrégionale, nationale et internationale. Il remplacera le contrat de prestations qui prévalait depuis 2016 et qui a pris fin le 31 décembre 2019.

La poursuite et le renforcement de ce contrat de prestations ont été plébiscités par les Cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et du Jura ainsi que la Confédération. Ce renforcement s'est concrétisé sous la forme d'un deuxième programme de mise en œuvre 2020-2023 intercantonal, soutenu par la Confédération au titre de la loi fédérale sur la politique régionale. La convention-programme y relative a été ratifiée par les quatre partenaires en juin 2020.

La participation à BaselArea vise notamment la diversification de l'économie jurassienne, diversification régulièrement prônée par le politique et de notre canton. Les objectifs généraux pour la période 2020-2023 consistent à consolider le RIS Bâle-Jura et, par conséquent, pérenniser, améliorer, voire renforcer les prestations de base fournies par BaselArea aux entreprises jurassiennes dans le cadre de la promotion de l'innovation et assurer la pérennisation et le respect des critères d'accréditation nationaux du site jurassien du SIP BaselArea.

Pour ce faire, les prestations de BaselArea sont prévues

en trois axes principaux. Le premier consiste en la promotion de l'innovation. BaselArea représente un réseau de 20'000 à 30'000 personnes consistant en entreprises, experts et représentants d'instituts de recherche. Le travail est axé sur les événements ou à l'accompagnement de projets. Cette promotion de l'innovation est surtout ciblée sur des domaines comme les technologies médicales, les technologies de soins de santé et la transformation industrielle. Pour cette prestation, le financement du Canton du Jura reste stable pour la période 2020-2023.

Le deuxième volet concerne la promotion à l'étranger, appelée promotion exogène par le passé. Les deux cantons bâlois supportent l'essentiel de la promotion sur les marchés coréens, anglophones et autres. Le Jura étant francophone, il cible les marchés linguistiques correspondants. Pour les quatre prochaines années, le financement du Canton du Jura pour cette prestation est renforcé à hauteur de 320'000 francs.

Comme expliqué dans le message qui nous a été transmis, pour ces deux prestations dès 2020, le temps de travail de deux collaborateurs du secteur Promotion économique du Service de l'économie et de l'emploi est valorisé pour un montant d'environ 1 million de francs. Il ne s'agit pas ici de deux collaborateurs supplémentaires mais de valoriser le travail des collaborateurs existants qui ont, depuis le début de la collaboration avec BaselArea, œuvré dans le domaine du suivi des prospects provenant de l'étranger et qui, depuis 2020, assument, entre autres, le rôle du point d'entrée du RIS Bâle-Jura. Les tâches dévolues à ce point d'entrée sont principalement d'être l'antenne cantonale du RIS pour les entreprises jurassiennes qui veulent faire appel aux prestations de BaselArea. Il s'agit d'un rôle qui a été repris de Creapole SA et qui vient consolider le guichet unique du Service de l'économie et de l'emploi en faveur des entreprises. En outre, cette comptabilisation du temps de travail permet d'obtenir une équivalence de financement entre les trois cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura.

Enfin, la troisième prestation consiste en l'animation du site jurassien du Parc d'innovation, tâche spécifiquement jurassienne qui n'existait pas durant la période précédente, le Parc ayant été inauguré fin 2019. Elle représente un engagement de 520'000 francs. Dès 2022, ce montant pourra être valorisé au titre de la LPR dans le cadre du projet DayOne Tech qui sera brièvement abordé ultérieurement et qui fera l'objet d'un message séparé à notre Parlement.

Concernant les augmentations de coûts évoqués, liées à certaines prestations, une partie des hausses a été compensée par des diminutions ailleurs afin que l'enveloppe globale reste relativement stable. Le crédit d'engagement qui nous est soumis s'intègre dans la réflexion du programme global et du partenariat avec les deux Bâle. 7,7 millions sont financés par les cantons bâlois, 4,3 millions par la Confédération et le solde, pour atteindre 15 millions, par le Canton du Jura.

Précisons que par le passé deux structures parallèles étaient prévues, BaselArea d'un côté, le Parc d'innovation de l'autre. Le départ du directeur du Parc a créé l'opportunité de réunir les deux structures en chargeant BaselArea d'animer et de faire vivre la structure du Parc d'innovation. Il s'agit d'une organisation unique qui permet d'optimiser au mieux tous les moyens à disposition puisqu'à titre de comparaison les trois prestations confiées à BaselArea représentent à peu près 17 organisations différentes dans l'espace romand, avec chacune des statuts différents.

Le Service de l'économie et de l'emploi, dans son message, indique qu'une évolution très positive de l'impact sur le tissu économique jurassien du RIS Bâle-Jura peut être observée, ceci grâce au développement de la dynamique entre les centres régionaux et le grand centre urbain bâlois. Un point de vue étayé par les résultats d'un audit externe du RIS Bâle-Jura réalisé en 2018-2019 par le bureau INFRAS.

La question du retour sur investissement pour le Canton du Jura et des indicateurs de performance a été passablement abordée au sein de la commission de l'économie par l'ensemble des groupes parlementaires. Il nous a été indiqué que ce qui touche à la promotion et à l'innovation émane d'une vision à long terme, voire très long terme. L'adhésion du Canton du Jura à BaselArea date de 2016, une période donc relativement courte pour ancrer des indicateurs et résultats précis, également en lien avec l'ouverture récente de l'antenne jurassienne du Parc de l'innovation. La question d'indicateurs pertinents se pose également. Faut-il parler de nombre d'événements ? De la fréquentation à ces événements ? Du nombre de projets accompagnés ? Du nombre d'entreprises implantées ? Du nombre d'emplois créés, sachant que certains sont compris dans les statistiques des secteurs existants selon le contexte ? Faut-il parler du taux d'occupation des locaux ? Bref, de nombreuses pistes qui seront certainement abordées plus concrètement à la fin de la période 2020-2023, l'ensemble des groupes s'étant prononcé favorablement à l'arrêté soumis ce jour en demandant plus de précisions à ce sujet en 2023 lorsqu'un nouvel arrêté serait soumis à notre Parlement.

La thématique des alternatives existantes à BaselArea a également été abordée par les commissaires. Il nous a été expliqué qu'à ce jour deux autres options pourraient être envisagées, à savoir en première solution l'ouverture d'une antenne avec bureau du CSEM, le Centre suisse d'électronique et de microtechnique dans le Jura, avec un coût de 500'000 francs par année à la charge du Canton, sachant qu'un équipement plus conséquent avec par exemple un laboratoire coûterait 1 à 2 millions de plus par année. Deuxième solution, travailler avec une université ou une haute école pour développer un centre de recherche. Pour qu'un tel centre soit compétitif au niveau national et international, il faut une à deux chaires de professeurs, des doctorants, des chefs de travaux, voire des professeurs assistants, sans parler du coût des équipements scientifiques et des locaux, coût total estimé de 6 à 8 millions par an. Dans les deux cas, la réussite ne serait pas acquise d'emblée car il faut que les entreprises régionales adhèrent au projet. La solution proposée avec BaselArea permet le meilleur rapport qualité/prix pour notre canton en vue du développement d'un écosystème de recherche et développement, soutenir les entreprises dans leurs démarches, voire trouver des financements de tiers, des collaborations étant incontournables dans le domaine.

Il a été également relevé par les groupes, que pour un large tissu de l'économie jurassienne, l'activité de BaselArea est plutôt méconnue et qu'ils pouvaient ainsi ressentir un manque d'ancrage, voire d'identification au projet. Le Medtech étant un secteur assez spécifique, il s'adresse effectivement à un pan particulier de l'économie. Cependant, la représentation de la Chambre d'économie et d'Industrie du Jura au sein de BaselArea permet de garantir la représentation et le lien avec ses membres au sein de l'association. Depuis la nouvelle répartition des tâches liées à Creapole, celle-ci apporte une expertise bienvenue pour des secteurs qui ne sont pas forcément liés aux sciences pour de la vie

et du domaine plus pointu des Medtech. Un suivi est également effectué par le Service de l'économie et de l'emploi.

La commission de l'économie a eu l'occasion, lors de sa séance du 20 octobre dernier, de visiter les locaux du Switzerland Innovation Park (SIP) et de rencontrer les responsables de BaselArea et du SIP ainsi que différents intervenants qui y développent actuellement leurs projets. L'échange qui a suivi les différentes présentations nous a permis de constater la concrétisation d'un dossier dont les concepts de promotion économique et d'innovation peuvent parfois nous paraître vagues et/ou théoriques lorsque nous en discutons au sein du législatif. Cela a été l'occasion de découvrir des projets et des idées concrètes ou en cours de développement ou déjà passablement développés dans le domaine du Medtech, avec notamment une démonstration pratique impliquant une entreprise jurassienne.

Enfin, les différents entrepreneurs ont pu partager les raisons de leur implantation dans l'antenne du SIP de Courroux. La stratégie du Canton du Jura en faveur de l'innovation avec notamment sa loi sur les nouvelles entreprises innovantes (NEI), le savoir-faire jurassien nécessaire à la concrétisation des projets, les échanges et l'émulation émanant d'une structure de coworking pour le développement d'idées ou encore l'image professionnelle renvoyée par le biais d'une adresse concrète et de locaux à disposition pour accueillir de potentiels investisseurs ont notamment été cités.

Je tiens à remercier les responsables de BaselArea et du SIP ainsi que tous les intervenants pour leur accueil, leurs explications, leurs démonstrations et leur disponibilité à l'occasion de notre visite et je remercie également Monsieur le ministre Jacques Gerber et le chef du Service de l'économie et de l'emploi, Monsieur Claude-Henri Schaller, pour toutes les informations transmises dans ce dossier. Dans le cadre de BaselArea, la commission de l'économie a également été récemment nantie du message lié à DayOne Tech qui consiste en un projet d'accélérateur qui sera actif sur le site jurassien. Ce projet, en sus des activités de BaselArea devra permettre de profiler le SIP BaselArea en générant des projets concrets d'innovation en lien avec des entreprises jurassiennes dans le domaine des technologies médicales, il s'agit néanmoins d'un autre message dont nous débattons ultérieurement.

Actuellement, et comme indiqué précédemment, la commission de l'économie, après avoir émis passablement de questions, vous recommande aujourd'hui d'approuver l'arrêté qui nous est soumis.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Merci Madame la présidente de la commission de l'économie pour avoir présenté dans le détail le projet qui vous est soumis à approbation aujourd'hui. Je vais essayer de ne pas trop répéter certains éléments. Je vais peut-être commencer par la conclusion qui, en fait, pose la question du pourquoi il est nécessaire de promouvoir l'innovation. De manière générale et plus spécifiquement pour un canton tel que le canton du Jura, on doit, et je crois que c'est reconnu, pas seulement en Suisse mais loin à la ronde, on doit une part importante de la prospérité de notre pays, la Suisse, à sa formidable capacité d'innovation, qu'elle soit le fait d'établissements de recherche ou d'entreprises privées. L'innovation permet non seulement de créer notre savoir-faire, trouver également peut-être d'autres manières de faire pour répondre à d'autres objectifs. On a parlé avant d'énergie, d'environnement et autres, qui peuvent également répondre

à ce genre d'objectifs.

BaselArea a pour objectif d'alimenter cette flamme de l'innovation pour les trois cantons que sont les deux Bâles et le Canton du Jura, pour l'ensemble des entreprises de ces cantons, évidemment également pour les entreprises jurassiennes, en leur permettant notamment de se diversifier, mais aussi d'accéder à de nouveaux marchés en les invitant surtout, et je crois que c'est un pan important de l'innovation, à collaborer entre elles, à chercher d'autres partenaires en Suisse, à l'étranger ou encore d'intensifier, de développer les relations avec des centres de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

Pour cela, BaselArea alimente toute cette discussion, crée des événements, organise des conférences, des séminaires, essaie de développer dans ces trois cantons ce système d'innovation, cette communauté d'innovation et mettre en place des réseaux dans lesquels les entreprises jurassiennes peuvent faire valoir leurs compétences, faire valoir leur savoir-faire mais également aller chercher ailleurs des réponses à certaines de leurs questions spécifiques qui ne se trouvent pas à l'interne ou dans le canton du Jura. Donc, une communauté d'innovation relie aussi la recherche et le développement des entreprises avec celles qui se situent dans le prolongement des formations au niveau tertiaire. C'est aussi un des besoins que nous avons dans le canton du Jura, c'est de créer ces liens.

Promouvoir et soutenir l'innovation, c'est aussi répondre à l'évolution de la promotion économique exogène. C'est une des tâches de BaselArea. On avait dans les années 1980 une promotion économique exogène où on allait chercher des entreprises à l'extérieur, on les attirait par des réductions d'impôts et on était content quand elles restaient dix ans et tant pis si elles repartaient. On argumentait que de toute façon le solde sur les dix années était positif. Je crois qu'aujourd'hui ce n'est de loin pas suffisant. C'est un élément, mais ce n'est plus l'élément décisif. Il y a justement tout cet environnement, tout ce réseau qui est nécessaire pour pouvoir attirer des entreprises, attirer surtout des compétences. Aujourd'hui, les entreprises se déplacent principalement par des compétences, par les potentiels partenariats avec d'autres entreprises, avec des instituts de recherche. Et là, je crois que BaselArea avec le Parc d'innovation mais également la collaboration qu'à le Canton du Jura avec les deux cantons de Bâle, s'inscrit tout à fait dans cette nouvelle dynamique de la promotion exogène, c'est-à-dire de créer l'environnement nécessaire à une attractivité accrue de notre région. BaselArea a pour force de réunir en une seule offre la promotion sur les marchés étrangers, la promotion de l'innovation, des services de soutien aux projets des entreprises et la mise à disposition des locaux dédiés, je l'ai dit, notamment au Parc d'innovation. C'est unique en Suisse, c'est même pris comme exemple de la part de la Confédération, qui, vous le savez, soutient cinq parcs différents, cinq régions d'innovation en Suisse, et prend souvent la région du Nord-Ouest comme exemple d'organisation.

Les enjeux principaux de cette collaboration, je l'ai dit, c'est d'améliorer les conditions-cadres, c'est de renforcer les efforts d'innovation et de diversification du tissu économique jurassien, c'est de disposer dans le Jura d'un centre de compétences reconnues, bien sûr au niveau régional, national mais également international, en matière de recherche et de développement de niveau universitaire et HES au service de l'économie jurassienne. C'est également renforcer l'ancrage de la HE-Arc dans le Jura. La commission de l'économie,

comme l'a mentionné la présidente, a eu l'occasion de visiter le Parc. J'espère que vous avez pu prendre aussi conscience de l'importance de mettre ces acteurs en contact pour justement non seulement générer des idées mais également les concrétiser. C'est également d'attirer de nouvelles compétences dans le canton et au final, ce n'est pas de l'art pour l'art, mais c'est bien sûr pour créer des emplois et des emplois à haute valeur ajoutée, pour permettre au canton du Jura de se positionner différemment par rapport aux marchés extérieurs et à son attractivité face aux régions limitrophes et d'autres qui nous sont également concurrentes quand il s'agit d'implantation d'entreprises ou de start-up.

Finalement, c'est créer ce tissu-là pour, on en a parlé dans le cadre du programme de législation, offrir quelque chose à notre jeunesse, c'est aussi offrir des opportunités de retour après des formations à l'extérieur du canton. Avoir simplement des places en entreprise ne suffit pas, on doit aussi avoir des places qui permettent à des jeunes, formés dans les universités ou les polytechnicums ou les hautes écoles de revenir dans le canton du Jura pour y travailler et finalement y vivre.

Permettez-moi peut-être de préciser, Madame la présidente de la commission l'a fait, par rapport aux EPT qui ne sont pas des EPT supplémentaires mais qui sont comptés dans notre contribution par rapport à BaselArea. Ceci résulte d'une réflexion globale sur les quatre dernières années en lien avec les différents dispositifs dont on parle souvent au Parlement. C'est BaselArea, c'est le Parc d'innovation, c'est Creapole et c'est le Service de l'économie et de l'emploi. Nous avons mené une réflexion globale par rapport à cela pour clarifier les rôles de chacune et chacun dans ce dispositif. Et aujourd'hui, en résumé, Creapole se concentre uniquement sur des projets orientés sur les spécificités propres au tissu économique jurassien. Il répond donc à des demandes spécifiques des entreprises jurassiennes qui ne sont pas forcément dans les mêmes domaines que BaselArea. Et BaselArea est active sur des domaines plus prospectifs, comme notamment les soins de santé, qui mettent en relation des entreprises et des centres de recherche, comme je l'ai dit, privés ou publics. A noter que ces domaines se situent dans la ligne des objectifs et des critères d'accréditation des parcs d'innovation au niveau national parce que, bien sûr, pour obtenir les fonds de la Confédération, on doit répondre également aux critères de cette dernière. La nouvelle répartition des tâches a également donné certaines tâches supplémentaires au Service de l'économie et de l'emploi qui étaient auparavant externalisées, notamment à Creapole.

Aujourd'hui, le message qui vous est soumis vous demande d'octroyer un crédit d'engagement de 3'364'000 francs pour financer les prestations qui sont attendues par BaselArea pour la période 2020-2023. Je tiens ici encore à assurer, par rapport aux discussions budgétaires, dans chaque mandat de prestations, comme je l'ai mentionné, il y a une clause spécifique. Si nous n'avons pas de budget, cela nous empêchera de nous exécuter dans le financement, mais pas seulement de BaselArea, de tous nos mandats de prestations qui sont actuellement déjà en cours et déjà signés.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 38 voix contre 1.

9. Rapport d'activité 2020 de l'Hôpital du Jura

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la commission de la santé et des affaires sociales et président d'icelle : Cet impact de 12 millions a été couvert pour deux tiers par un crédit spécial voté par le Parlement. Les 4 millions restants ont été couverts par les fonds propres de l'Hôpital, grâce notamment aux résultats de l'exercice 2019 record, je le répète. Ainsi, l'Hôpital a pu préserver, et c'est tant mieux, sa capacité d'investissement, ce dont nous parlerons lors de la présentation de futurs exercices sans aucun doute.

Le secteur des soins aigus a essentiellement été touché avec des effets par ricochet sur tous les autres secteurs d'activité. Moins de patients ont été pris en charge dans les domaines opératoires, car l'Hôpital a dû stopper tout ce qui était électif, étant financé à l'activité. C'est la raison principale qui fait que les recettes ont fortement diminué.

En 2020, l'Hôpital du Jura n'a pas connu de problèmes de liquidités. Une autre information sur ce point sera sans doute donnée lors de la présentation du rapport 2021. Les soins intensifs sont le lieu où se développe presque exclusivement la gestion de la crise COVID pour un hôpital. Comme déjà dit, il n'y a que six lits à l'Hôpital du Jura. Du personnel a été spécialement formé afin de pouvoir venir renforcer les équipes des soins intensifs en cas de besoin. En 2020, des hôpitaux ont doublé leur capacité aux soins intensifs, mais les finances qui se resserrent un peu partout font que l'on est revenu petit à petit à la situation ante. C'est certain, le seul véritable moyen d'empêcher l'engorgement des soins intensifs est l'augmentation du taux de vaccination de la population. Les actions de sensibilisation doivent se multiplier en étant avant tout pédagogiques, à mon sens.

La commission a évoqué les problèmes de personnel que les hôpitaux peuvent connaître. Il est démontré que les professions du domaine de la santé, en particulier chez les infirmières et les infirmiers, sont celles qui sont abandonnées le plus rapidement par une forte proportion d'employés. Cette réalité est observable dans tous les cantons et dans les pays voisins. Les exigences de la profession sont lourdes et de plus en plus difficiles à supporter. Signalons ici que le Jura, par sa délégation dans la commission interparlementaire de contrôle de la HE-Arc, a relayé l'intervention de notre collègue et précédente présidente de la commission de la santé et des affaires sociales, Suzanne Maitre, concernant un programme de réinsertion des infirmières et infirmiers ayant abandonné le métier. La presse le signale ces jours, la HE-Arc va développer un programme allant dans ce sens dès 2022.

Il faut signaler surtout que les responsables de l'Hôpital du Jura n'ont pas caché, devant la commission que la question de la reconnaissance salariale, au-delà d'une prime unique, doit clairement être posée. La crise pandémique a mis en évidence plus encore qu'auparavant cette réalité. Le bon fonctionnement de notre hôpital sur la durée nous impose de nous interroger sur cet aspect à court et moyen terme. Fort heureusement, on constate pour l'heure dans le Jura que le personnel qui quitte l'hôpital va plutôt vers d'autres secteurs de santé comme les soins à domicile ou dans des EMS qui sont a priori quoique moins chronophages.

De nombreuses questions fort intéressantes par ailleurs des membres de la commission, surtout portées sur des projets futurs comme l'avenir et la localisation d'un hôpital de

soins aigus dans le Jura ou l'intégration de l'Hôpital de Moutier, par exemple. Ce n'est pas l'objet du rapport 2020, nous y reviendrons naturellement lors d'autres discussions devant ce Parlement.

Je ne peux terminer ce rapport sans remercier Messieurs Jacques Gygax, président du conseil d'administration, Thierry Charmillot, directeur, et Olivier Guerdat, responsable communication et marketing de l'Hôpital du Jura, pour l'excellence de leur présentation. J'associe à ces remerciements les autres membres de la commission pour leur participation active et naturellement Monsieur le ministre Jacques Gerber pour l'apport de la vision cantonale sur cette année de crise vécue par l'Hôpital. Un dernier remerciement pour sa contribution va à Nicolas Pétremand, qui assistait le 20 août à sa dernière séance de la commission de la santé et des affaires sociales. La commission de la santé et des affaires sociales vous invite à accepter le rapport 2020 de l'Hôpital du Jura, ce que fera par ailleurs le groupe VERT-E-S et CS-POP.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Une fois encore, le président de la commission a été complet. Je crois qu'il est toujours assez difficile de ne pas se répéter mais, bien sûr, répéter quand même que la situation de ce rapport de l'hôpital, vous l'avez bien vu, est fondamentalement impactée et marquée par la pandémie du coronavirus.

Cela a nécessité des montants très importants pour pouvoir assumer cette responsabilité. Monsieur le Président, vous avez mentionné que l'on peut imaginer ou que l'on peut affirmer. J'affirme que l'Hôpital du Jura a rempli complètement et à entière satisfaction son rôle, sa mission de santé publique et je crois qu'il l'a fait en respectant aussi bien son personnel que les patients. Durant l'année 2020, l'Hôpital a pris en charge, vous l'avez dit, 427 patients souffrant de la COVID sur un total de 4'897 patients hospitalisés. Je crois qu'il faut quand même mentionner que l'Hôpital n'a pas complètement arrêté son activité durant 2020. Cela représente quand même plus de 10% des hospitalisations, ce qui est énorme en termes hospitaliers d'attribuer 10% des hospitalisations à une seule cause. L'Hôpital a eu 27 patients qui sont passés par les soins intensifs. Vous avez mentionné, Monsieur le Président, le faible nombre de lits aux soins intensifs de l'Hôpital du Jura, oui, lorsqu'on doit faire face à un cluster dans un EMS ou à une montée très rapide du nombre de cas COVID. Evidemment que ce n'est pas suffisant six lits, mais proportionnellement aux autres hôpitaux de Suisse, on est plutôt dans la moyenne, voire la moyenne supérieure. Mais évidemment, si tout à coup on a dix personnes à mettre aux soins intensifs, on sera trop court. C'est ce qui a fait que six patients ont tout de même dû être transférés dans d'autres hôpitaux en urgence pour être pris en charge au niveau des soins intensifs. Mais c'est aussi le système suisse qui veut cela et heureusement parce qu'autrement on serait en surcapacité.

Il n'y a pas un système au monde, que ce soit un système hospitalier ou dans d'autres domaines, qui peut dimensionner ses infrastructures par rapport à une crise ou à un pic d'activités. C'est juste impossible. Donc, je dirais que l'Hôpital du Jura a très bien résisté à cette situation, bien que nous nous sommes trouvés dans une situation extrêmement critique il y a une année de cela.

Merci au Parlement également qui a accepté unanimement de débloquer le crédit nécessaire à l'Hôpital et, vous

l'avez vu dans le rapport, cela a permis à l'Hôpital de maintenir ses investissements. C'est important pour garantir les prestations ces prochaines années. Un hôpital n'est pas tout à fait une entreprise, un hôpital ne peut pas se permettre de stopper un investissement sur une année ou deux ans pour passer une crise, ce n'est pas possible. La technique évolue à une telle rapidité qu'il perdrait très rapidement des parts de marché.

Au registre des bonnes nouvelles, l'Hôpital du Jura a été labellisé comme le meilleur employeur de Suisse 2020 dans le domaine santé social. Une reconnaissance qui place l'établissement en tête devant 1'500 autres cliniques privées et hôpitaux publics suisses de plus de 200 employés. Je crois que pour cela on peut remercier bien sûr l'ensemble de la direction mais surtout également du personnel au sein de cet hôpital. Encore une fois, tout ceci démontre l'engagement de l'Hôpital, de son personnel et des autorités cantonales à assurer sans faille cette mission justement de santé publique y compris dans une situation aussi complexe que celle que nous avons pu vivre l'année passée, que nous vivons encore aujourd'hui. J'aimerais également profiter de cette tribune pour encore une fois, très chaleureusement, remercier l'ensemble du personnel de l'Hôpital du Jura au nom du Gouvernement pour ses engagements pris lors de cette année 2020, année. vous en conviendrez, très particulière.

Au vote, le rapport est accepté par 54 députés.

10. Interpellation no 972

Capacité insuffisante pour les prises de rendez-vous en lien avec les tests dans le canton du Jura Didier Spies (UDC)

Depuis le 13 septembre, la majorité des activités à l'intérieur nécessite le certificat COVID. Cette décision a été ordonnée par le Conseil fédéral, après consultation des cantons.

Le Gouvernement jurassien était favorable aux mesures proposées. Aujourd'hui, nous constatons qu'un grand nombre de personnes ne peuvent pas obtenir un rendez-vous pour un test PCR ou un test rapide antigénique par manque de disponibilité dans notre canton. De plus, certaines personnes ont vite compris qu'elles devaient impérativement réserver un rendez-vous le vendredi ou samedi de semaine en semaine. Ainsi, elles peuvent s'approprier le certificat COVID pour le week-end. Des personnes qui doivent toutefois bénéficier rapidement d'un test pour diverses raisons n'ont malheureusement plus de disponibilité.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

1. Combien de tests PCR et tests rapides antigéniques sont proposés par jour et par district sur le territoire de notre canton ?
2. Est-ce que le nombre proposé est suffisant pour que la population puisse se faire tester à tout moment et cela également à court terme ?
3. Chez combien de prestataires la population peut prendre rendez-vous pour ces tests ?
4. Sont-ils repartis d'une manière équitable au niveau des districts ou selon la demande ?
5. Est-ce que le Gouvernement jurassien pense qu'il faudra rapidement augmenter l'offre pour les fameux tests ?

M. Didier Spies (UDC) : L'ensemble de la population doit être respectée. Aujourd'hui, une partie des citoyens, surtout dans des régions rurales, ne passeront à l'acte que pour se faire vacciner beaucoup plus tard. Ces personnes ont également le droit de vivre. Elles font entièrement partie de notre société. Les dirigeants de notre pays, on a entendu ce matin qu'il y avait un grand chaos au niveau des prix de ces différents tests, ce n'est même pas sûr que ce sont des bons tests, ont pris des décisions, les décisions qui auront un impact important sur le pouvoir d'achat des personnes qui veulent simplement vivre leur vie. Pour pouvoir aller au restaurant, lors d'une fête de famille, un mariage, pour rendre visite à une connaissance à l'hôpital ou parfois même pour un dernier au revoir à une personne proche lors d'un enterrement, il est nécessaire de présenter un certificat COVID.

Parfois, certaines personnes doivent bénéficier rapidement d'un tel certificat. Elles doivent pouvoir à tout moment s'organiser pour faire un test PCR ou antigénique plutôt antigénique que PCR, car je vous rappelle que la validité du test PCR est de 72 heures et, dans la plupart des cas, le résultat arrive seulement vers les 48 heures. Il vous reste donc 24 heures pour l'utiliser et avoir du plaisir. Essayez également d'avoir rapidement la possibilité de faire un test dans certains districts. D'après nos informations, cela n'est tout simplement pas possible. Il y a également une saine concurrence pour les prix, on l'a entendu ce matin et vous l'avez vu également dans les journaux. Dans le canton de Berne, il était d'abord proposé un test à 11 francs. Entre-temps, ils ont dû adapter le prix à cause de nouvelles normes établies par le canton de Berne et les tests antigéniques coûtent aujourd'hui à Bienne et à Berne 20 francs. J'ai testé l'offre hier pour avoir mon certificat pour pouvoir participer ce soir au jass du Parlement. Je suis donc arrivé au local, j'ai scanné un code QR, mis mes informations personnelles et j'ai finalement payé les 20 francs. Après dix minutes l'affaire était réglée et après 20 minutes supplémentaires le test de mon résultat était sur mon portable. Un même centre se trouve à Bienne, petit conseil aux Juras-siennes et aux Jurassiens qui doivent avoir rapidement un test antigénique et en plus pour un montant raisonnable de 20 francs. Nous attendons donc des réponses du Gouvernement aux questions qui ont été posées et je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, on peut toujours prendre les exemples extrêmes pour dire que rien ne va. La réalité est un peu différente. Le centre de dépistage cantonal de la COVID qui est situé à Innodel a démontré une capacité maximale d'environ 180 à 200 tests par jour. Cette capacité maximale a été très occasionnellement atteinte au plus fort de l'épidémie et lorsque la demande de certificats pour des vacances était la plus forte. La limite était alors essentiellement de nature logistique et quelques personnes demandant des tests de convenance personnelle ont dû être redirigées vers d'autres prestataires.

Permettez-moi juste une petite parenthèse parce qu'on laisse presque sous-entendre dans votre interpellation que le canton de Berne met à disposition des centres où les tests sont à 20 francs, c'est faux. C'est une prestation d'un prestataire privé, on est bien clair là-dessus, donc le Canton du Jura n'a jamais empêché un quelconque prestataire privé, à venir s'implanter et offrir la même prestation au niveau du canton du Jura.

Aujourd'hui, la capacité maximale au niveau du centre Innodel n'est plus atteinte avec une demande de tests souvent inférieures à 100 par jour en début de semaine, 150 en fin de semaine. La demande de tests est par ailleurs actuellement en diminution en raison de la situation épidémiologique qui est plus calme. Il est aussi anticipé la fin de la gratuité des tests rapides pour des convenances personnelles mais également une diminution de demande, on l'a bien sûr senti.

Il existe en plus plusieurs pharmacies qui organisent les tests dans tous les districts. Actuellement, il y a huit pharmacies qui sont référencées sur le site cantonal qui réalisent ces tests en plus du site de l'Hôpital du Jura de Saingnégier. Les pharmacies sont distribuées sur l'ensemble du territoire. Nous ne savons pas exactement quelle est la capacité de ces pharmacies et combien réellement elles testent de personnes. Nous n'avons que la vision des tests positifs, les négatifs n'étant pas annoncés. Mais même durant les jours les plus fréquentés, des places sont systématiquement réservées pour les personnes symptomatiques. Je crois que c'est là vraiment qu'il y a un rôle des pouvoirs publics, c'est d'assumer que, lorsqu'il y a des symptômes, les personnes trouvent des places pour se faire tester.

C'est pour cela, et vous l'avez certainement vu, que le Canton a mis en place un partenariat avec l'Hôpital du Jura à Delémont afin de tester uniquement des personnes symptomatiques et généralement les tests se déroulent tous les jours de la semaine de 16 heures à 20 heures et le samedi de 9 heures à 11.45 heures sur rendez-vous. Là, bien sûr, sachant que lorsque l'on a des symptômes, on doit aussi faire de la prévention et pas encore vite aller chez le coiffeur, faire ses commissions et autres, alors que potentiellement, on est peut-être porteur de la COVID. Il y a aussi la responsabilité individuelle qui entre en jeu pour dire, on prend rendez-vous et si théoriquement on est malade, on a le temps d'attendre quelques heures avant de se faire tester pour avoir le résultat du test en question.

Très honnêtement, le Gouvernement aujourd'hui n'envisage pas d'augmenter l'offre des tests d'un point de vue public parce que nous estimons que notre tâche en termes de santé publique est garantie avec ce partenariat de l'Hôpital. Bien sûr, on a également encore des places disponibles au sein d'Innodel, mais encore une fois, et comme je l'ai dit, il n'est pas interdit à des partenaires privés autres de venir offrir leurs prestations sur le territoire de la République et Canton du Jura. Aujourd'hui, le Canton continue son effort pour offrir la vaccination. L'objectif est de continuer de mettre l'accent sur cette dernière, je le répète, c'est aujourd'hui parmi toutes les mesures quand même la plus susceptible de permettre à l'ensemble des Juras-siennes et des Jurassiens de reprendre le plus rapidement possible une vie normale.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

11. Interpellation no 973

Certificat COVID : que doivent faire les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner ?
Didier Spies (UDC)

Certaines personnes ne pourront pas se faire vacciner contre la COVID-19 pour des raisons médicales. Il peut y avoir différentes raisons. Par exemple :

- des réactions allergiques à un composant du vaccin (polyéthylène-glycols, polysorbates) ;
- des « personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire » ;
- des complications survenues après l'injection de la première dose (myocardite, péricardite, etc.) - des cas de « personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique ».

La situation est également très désagréable pour les femmes enceintes. Prendre la décision de se vacciner ou non lors d'une grossesse n'est pas facile. La pression de la société et les mesures imposées par nos dirigeants ne simplifient justement pas cette prise de décision.

Dès le 11 octobre 2021, les tests rapides antigéniques seront payants. Les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner devront dorénavant s'organiser pour avoir un test valable pour pouvoir aller au musée, restaurant, cinéma, salle de sport et ainsi de suite.

Une partie de la population se sent isolée de la société et mise de côté. Pour pouvoir faire partie de cette société, il faut en avoir les moyens.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

1. Existe-t-il une solution pour les personnes qui ne peuvent pas présenter deux vaccins pour le certificat COVID ?
2. Peut-on obtenir le certificat COVID d'une autre manière ?
3. Est-ce que le Gouvernement jurassien a relevé cette problématique lors de la consultation du Conseil fédéral fin août 2021 ?
4. Est-ce que le Gouvernement jurassien va rapidement intervenir au niveau fédéral pour demander des adaptations ?

M. Didier Spies (UDC) : Effectivement, la sécurité liée à la pandémie est grande. Une communication précise avec les avantages et désavantages manque à la population. On a entendu aussi ce matin lors des questions orales que la première personne à donner des bons conseils serait le médecin de famille.

Nous entendons uniquement et ressentons fortement la pression des dirigeants de notre pays et des cantons pour que le peuple se fasse vacciner. Cette manière de communiquer jusqu'à présent est aussi contre-productive pour un certain pourcentage. La population aimerait être informée tout simplement. Le site internet du canton met énormément d'informations en avant en lien avec la crise sanitaire mais on attend des réponses précises et certaines questions manquaient ou manquent encore après l'annonce des nouvelles mesures par le Conseil fédéral mi-septembre.

Nous l'avons également entendu ce matin lors des questions orales le questionnement des femmes enceintes, etc. Les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner contre la COVID-19 pour des raisons médicales, justement les femmes enceintes, les jeunes comme par exemple les écoliers ou les étudiants ne savaient pas à quoi s'attendre durant plusieurs semaines. La population aimerait des précisions concernant toutes ces questions. Certaines ont reçu quelques précisions entre-temps, tant mieux mais avec beaucoup de retard. Je pense, et le groupe UDC aussi, que quand on prend des mesures, ce serait bien d'y réfléchir à

l'avance pour communiquer en même temps les mesures nécessaires que l'on pourrait mettre en place. J'ai donc quatre questions au Gouvernement et je le remercie d'avance pour ses réponses.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Permettez-moi tout d'abord une appréciation avant de répondre précisément à votre interpellation sur l'information. Il est assez intéressant de voir que depuis une année et demie on a presque un docteur quand ce n'est pas plus par citoyen qui, sans difficulté, va chercher les informations dont il a besoin sur les réseaux, utilise ces derniers pour véhiculer ses propres idées qu'elles soient bonnes ou mauvaises, je ne juge pas. Mais alors, tout de suite, tout à coup, il y a de plus grandes difficultés d'aller sur un site officiel, bien construit, avec toute une liste de questions et de réponses pour lire concrètement ce que l'on peut, ce que l'on ne peut pas faire et comment évoluent les dispositifs par rapport à la crise. On peut toujours faire mieux, tout est perfectible, on est d'accord, mais cela demande un effort intellectuel important d'aller sur un site officiel, d'essayer de comprendre ce qui est mentionné. Donc, en temps normal, les gens semblent le faire, et quand ils n'arrivent pas à le faire, eh bien au moins, ils font preuve de bon sens. C'est ce que je voulais mentionner dans la réponse à la question orale de ce matin. Le bon sens en temps normal, c'est qu'on téléphone aux professionnels, ce n'est pas bien compliqué ou bien ? Vous ne venez pas systématiquement devant le Parlement demander si le Gouvernement ou la hotline va répondre si votre grand-maman doit se faire vacciner pour la grippe annuelle. En tout cas, il ne me semble pas qu'en cinq ans de Gouvernement, un député soit venu poser ce genre de question. Il semble donc que le bon sens ait disparu en même temps que la crise est apparue. Je ferme la parenthèse.

C'est aussi le propre, Monsieur le Député, des interpellations dans une situation de crise. C'est que parfois elle vient trop tard, parfois elle permet au Gouvernement de répondre très positivement aux différentes questions parce que justement des réponses ont été données entre deux parlements. C'est un peu ce qui arrive aujourd'hui avec cette interpellation. Donc, suite à sa récente décision de rendre payant les tests rapides antigéniques dès le 11 octobre 2021, la Confédération a prévu que les personnes pour lesquelles la vaccination contre la COVID est contre indiquée, puissent réaliser des tests gratuitement afin de leur donner accès au certificat COVID, et ça avec justement 48 heures et de ne pas être pénalisées. Parmi les catégories de personnes pour lesquelles le test rapide antigénique restera remboursé figurent notamment les enfants et les adolescents de moins de 16 ans, les personnes qui pour des raisons médicales ne peuvent se faire vacciner. Aucun certificat, par contre n'est délivré dans ce cas de figure, mais j'y reviendrai. Il y a une consultation actuellement en cours, les personnes qui font un test pour sortir de quarantaine dès le 8^e jour, aucun certificat n'est délivré pour ces personnes. Et là, cela corrige peut-être un peu votre propos. Les personnes qui doivent se rendre dans les établissements de santé, dans ce cas, le test ne donne lieu qu'à une attestation et non un certificat COVID. S'agissant des personnes ne pouvant pas se faire vacciner complètement, les situations existent, certaines sont bien connues des autorités, notamment du Service de la santé. J'ai même eu des contacts personnels avec certaines de ces personnes, mais elles sont peu nombreuses, on doit le dire, dans le canton du Jura.

Pour ces personnes, un certificat médical établi par leur médecin traitant leur permet de bénéficier d'un test gratuit en vue de l'obtention d'un certificat COVID. Des contrôles pourront être effectués par les autorités sanitaires pour éviter tout abus. Je crois que c'est aussi important.

Comme vous le savez, la situation évolue de manière très rapide. La Confédération consulte actuellement les cantons sur une extension de ce certificat COVID. Le Gouvernement a répondu hier, donc le papier est encore très chaud. La Confédération prévoit notamment dans ce cadre que les personnes ayant effectué à leurs frais un test sérologique, je profite un peu d'étendre mon propos et la communication, un test sérologique positif, puissent obtenir un certificat valable pour une période de 90 jours. Elle propose également que des certificats COVID puissent être donnés aux personnes ne pouvant être ni testées ni vaccinées. Il est prévu que les sérologies et les certificats médicaux liés à l'impossibilité de se faire tester ou vacciner soient de la responsabilité d'un médecin. Le Canton sera lui chargé d'émettre les certificats et de contrôler qu'il n'y ait pas d'abus. Les processus sont en cours de préparation afin que les demandes puissent se faire de manière simple et efficace. Le Gouvernement a soutenu cette proposition qu'on espère être mise en œuvre.

Enfin, pour être complet, il est prévu d'allonger la durée de validité du certificat pour les personnes guéries, la faisant passer de six mois actuellement à une année à l'avenir. Je rappelle qu'il s'agit de mesures proposées qui ne sont pas encore décidées par le Conseil fédéral et dont la date d'entrée en vigueur n'est pas encore déterminée. Par contre, le Gouvernement s'est prononcé favorablement sur ces différentes adoptions. Voyez donc, Monsieur le Député, que nous essayons de n'oublier personne, même si parfois, je dois l'admettre, ça prend un petit peu de temps pour que, suite à une décision, les cas spécifiques, les exceptions puissent être considérés et que le dispositif puisse être corrigé.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Didier Spies (UDC) : Effectivement, si on regarde encore un peu le calendrier, Monsieur le Ministre, on va encore devoir un peu préciser les choses. L'annonce a été faite le 13 septembre et, assez rapidement, on a constaté que justement, pour les cas des personnes, pour des raisons médicales qui ne pouvaient pas avoir de certificat, on ne savait pas trop où on en était. Et mon interpellation est datée du 29 septembre. Logique, parce qu'elle a été déposée le 29 septembre lors du dernier Parlement. Entre-temps, des faits ont été clarifiés, on est bien d'accord. Par contre, pendant cette période-là, ni sur le site du Canton, ni sur le site de la Confédération, on pouvait trouver des précisions bien précises justement pour les femmes enceintes, pour ces personnes concernées. Juste cela, pour arrondir le sujet.

12. Question écrite no 3404

De l'importance des tests organoleptiques Vincent Wermeille (PCSI)

A l'heure où les consommateurs demandent des produits possédant une vraie plus-value, tant au niveau gustatif qu'au

niveau de la fabrication, la Fondation rurale interjurassienne organise régulièrement un événement à même de mettre en valeur la production des différents terroirs suisses ; le Concours suisse des produits du terroir.

Cette manifestation donne l'occasion aux producteurs de soumettre leurs produits à l'appréciation d'un jury composé de consommateurs, de spécialistes de la dégustation, de producteurs et de représentants des métiers de la bouche.

Pourtant, on trouve encore dans le canton Jura des produits labellisés qui ne sont soumis à aucun test organoleptique, notamment les produits labellisés Parc du Doubs.

Le Gouvernement n'estime-t-il pas que, pour des raisons de crédibilité, tous les produits labellisés et commercialisés dans le Jura devraient pour le moins passer un test gustatif ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond à la question comme suit :

Les tests organoleptiques sont obligatoires pour tous les produits au bénéfice d'une appellation d'origine contrôlée AOP ou d'une indication géographique protégée IGP.

Pour tous les autres produits alimentaires marqués ou au bénéfice d'un label régional « produit du terroir ou parc naturel », la législation sur les denrées alimentaires est suffisante pour garantir la qualité des produits commercialisés. La vérification du respect des normes légales (incluant le cahier des charges des marques et labels) de ces produits est une tâche de la chimiste cantonale. Les producteurs sont également soumis au contrôle des organismes de certification, qui vérifie également le respect des règlements des labels régionaux.

Il est à noter que ni les cantons, ni la Confédération n'imposent de tests organoleptiques aux produits commercialisés avec un label « produit du terroir » ou « regio.garantie » (label de la Confédération pour les produits du terroir).

Les tests organoleptiques coûtent cher aux producteurs et servent surtout à détecter des défauts graves de goût. Les produits alimentaires fabriqués industriellement répondent en général en tous points aux exigences d'un test organoleptique. On peut affirmer qu'un tel test n'est pas garant d'un goût authentique ou constant.

Les produits du terroir et autres produits au bénéfice d'un label similaire dont la qualité gustative est insuffisante sont sanctionnés par le marché. Les produits du terroir du Jura et du Jura bernois ont subi un tel test tous les quatre ans ces dernières années. La commission intercantonale des marques, en charge de la gestion de la marque « Spécialité du canton du Jura », a décidé en 2020 de renoncer à ce type de tests trop coûteux et qui n'ont pas permis aux produits jurassiens de se démarquer de ceux des autres régions.

En outre, les producteurs qui livrent à des grands distributeurs doivent prendre en charge les coûts de tests microbiologiques très coûteux, mais pas de tests organoleptiques.

S'agissant plus spécifiquement des labels dans les parcs naturels d'importance nationale, comme le Parc du Doubs, on peut relever que les directives fédérales sont en cours de révision.

En conclusion et pour les raisons évoquées ci-dessus, le Gouvernement ne soutient pas l'instauration d'un test gustatif pour les produits régionaux en raison des coûts qui en découleraient et de l'exception jurassienne qui serait ainsi créée sans obtenir de plus-value sur le marché.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Je suis partiellement satisfait.

13. Question écrite no 3406
Gestion de la pandémie
Serge Beuret (PDC)

La presse dominicale (Le Matin Dimanche du 11 juillet 2021 - page 15, Revue de presse ACJU du 12 juillet - page 28) fait figurer la République et Canton du Jura à l'avant-dernier rang du classement des cantons suisses quant à leur gestion de la pandémie.

Le Gouvernement est prié de se déterminer et d'indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer la position de notre canton dans ce classement en cas d'arrivée d'une nouvelle vague de contamination ou lors d'une prochaine pandémie ou catastrophe analogue.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement entend poursuivre sa gestion de crise flexible, adaptative, coordonnée avec les autres cantons suisses et la Confédération, gestion qui a fait ses preuves depuis plus d'une année et demie, n'en déplaise à une certaine presse dominicale qui semble être la source d'expertise principale de l'auteur de la question.

M. Serge Beuret (PDC) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

La présidente : Vous avez une minute Monsieur le Député.

M. Serge Beuret (PDC) : La question posée traite de la communication en période de crise et de l'image que se font les Jurassiens de leur canton et de leurs autorités.

Certes, les services étatiques ne peuvent pas répondre à chaque critique émise sur les réseaux sociaux par exemple. Quoi qu'on puisse penser du média à l'origine de la question écrite, son tirage est important. Bon nombre de Jurassiens auront pu déplorer à la lecture de son article que leur canton était une fois de plus en queue de liste dans une comparaison intercantonale. Une réflexion peu gourmande en temps aurait permis de se déterminer, comme le demande la question écrite, se déterminer et démontrer que l'étude à la base de l'article de presse n'est pas sérieuse ou qu'elle repose sur des chiffres erronés, des critères partiels qu'elle compare, ce qui n'est pas comparable ou que sais-je. Au lieu de saisir la perche ainsi tendue, le Gouvernement ne fait que s'autoriser un sarcasme. Le peuple que je représente est ainsi privé de réponse. Il appréciera. Pour ma part, je ne peux que me déclarer non satisfait de cette non réponse.

14. Question écrite no 3407
Les charlatans sont-ils trop bien soignés dans le Jura ?
Patrick Cerf (PS)

Le 6 mai dernier, Le Quotidien Jurassien nous apprenait qu'un « guérisseur », qui exerçait à la fois dans les cantons

du Jura et de Fribourg, avait été arrêté par la Police cantonale jurassienne, puis écroué à la suite d'un mandat délivré par le Ministère public du canton de Fribourg.

Cet homme, qui a débarqué dans la région il y a une dizaine d'années, pratiquait des thérapies qu'on dit « alternatives ». Si certains de ses clients vantaient ses compétences, d'autres fustigeaient son attitude et ont finalement cessé de « marcher dans ses combines », toujours selon l'article précité. Il faut dire que les faits pour lesquels ce sexagénaire est accusé sont graves : agressions d'ordre sexuel et autres infractions au patrimoine (notamment dans le cadre d'escroqueries). Aux dernières nouvelles, le dossier était encore en cours d'instruction et, partant, ce guérisseur est toujours présumé innocent. Son site internet, souvent déroutant pour le profane, tant les obscures références sur-naturelles y sont légion, est d'ailleurs toujours en ligne.

On apprend, toujours dans le même article, que l'individu en question n'avait pas besoin d'une autorisation de l'Etat pour exercer ses activités puisque celles-ci ont été jugées « sur le fil du rasoir » par le Service cantonal de la santé publique.

Il s'avère que d'autres guérisseurs, dont l'activité lucrative est manifestement sujette à caution, se sont installés dans le Jura ces dernières années. En cette période troublée par la pandémie de la COVID-19, les personnes peu informées, fragiles voire en détresse psychologique sont parfois aspirées par les procédés malhonnêtes de ces mages des temps modernes qui abusent de la candeur de leurs nouveaux clients potentiels.

Les pratiques douteuses des quelques influents guérisseurs dont il est question dans cette intervention n'ont évidemment strictement rien à voir avec la longue et bienveillante tradition des faiseurs de « secret » jurassiens qui partagent leur savoir sans échange d'argent. Les charlatans dont il est question jettent, eux, l'opprobre sur l'ensemble des professionnels du domaine de la médecine complémentaire dont les thérapies reconnues sont, pour certaines, remboursées par les assurances.

Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Un inventaire complet des sociétés et des personnes exerçant de telles activités dans le Jura existe-t-il, si non, pourquoi ?
2. Une réglementation destinée à protéger les « patients » contre le charlatanisme est-elle envisagée ?
3. Quels moyens de contrôle et de suivi sont à disposition de l'Etat jurassien pour surveiller et encadrer les activités de ce type ?
4. Qui délivre les autorisations pour exercer de telles activités et quels sont les critères objectifs permettant de s'assurer qu'elles ne sont pas illicites ?
5. Un état des lieux a-t-il été réalisé pour déterminer l'ampleur du phénomène de manipulation psychologique opérée par certains guérisseurs sur leurs clients et les répercussions financières possiblement désastreuses qu'elle implique sur ces personnes déjà fragilisées ?
6. La loi cantonale sanitaire en vigueur n'est-elle pas trop permissive à l'égard de celles et ceux qui exercent une activité de médecine alternative manifestement mal intentionnée ?

Réponse du Gouvernement :

En préambule, il est nécessaire de préciser les points suivants :

- Les activités du domaine des médecines alternatives ne sont pas soumises à autorisation dans le canton du Jura.
- Les professions médicales et professions de la santé soumises à autorisation sont définies dans la loi sanitaire (RSJU 810.01). Il s'agit de professions pour lesquelles les bases du métier et les conditions de formation sont scientifiquement reconnues. Les pratiques alternatives ne reposent en général sur aucune base scientifique reconnue, certaines mêmes vont plutôt dans la direction de pratiques religieuses. Il est à noter par ailleurs que la liberté de foi est garantie.
- Le Gouvernement ne souhaite pas devoir autoriser des activités de médecine alternative car le fait de délivrer une autorisation sous-entend l'approbation de la formation et du contenu de la pratique.
- Les personnes exerçant dans le domaine des médecines alternatives ne sont cependant pas au-dessus des lois. Le Code pénal suisse par exemple ainsi que la loi sur les produits thérapeutiques et les denrées alimentaires sont applicables et l'Etat ne ferme pas les yeux dans le cas où une action en ce sens serait nécessaire.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions :

Réponse à la question 1 :

Il n'existe pas de tel inventaire au Service de la santé publique puisque ces activités ne sont pas soumises à autorisation.

Réponse à la question 2 :

Le Code pénal, de par ses dispositions légales contre l'escroquerie, la lésion corporelle etc., est applicable aux cas d'abus. Par contre, si un individu décide de faire foi à un charlatan, il en est libre. Il existe un flou entre la médecine (au sens large du terme) et la religion, chaque professionnel le confirmera. En vertu du droit à la liberté d'exercer sa religion, il n'est pas possible de défendre certaines activités. A noter cependant que même les églises officiellement reconnues ne sont pas au-dessus des lois.

Réponse à la question 3 :

Avec la surveillance et l'encadrement de ces activités, l'Etat se chargerait d'une partie de la responsabilité, ce dont il ne peut pas être question en raison du manque de reconnaissance des formations ou pratiques. La société en général les encadre avec les normes sociétales et pénales.

Réponse à la question 4 :

Comme dit précédemment, il est impossible de vérifier quoi que ce soit dans le domaine de certaines activités; pour cette raison, l'Etat préfère s'abstenir de donner des autorisations qui confèrent toujours une forme de reconnaissance et pourrait même être utilisées comme un gage de qualité. De plus, une autorisation ne permet pas d'éviter des pratiques illicites, comme cela peut être démontré dans le domaine des professionnels de la médecine et de la santé.

Réponse à la question 5 :

Non. Chaque état des lieux risquerait d'être arbitraire car toute la sphère spirituelle et religieuse en ferait partie.

Réponse à la question 6 :

Toutes les législations fédérales ou cantonales partent du principe que le ou la citoyen-ne est un être rationnel et capable de discernement; le ou la citoyen-ne est aussi protégé par le Code pénal et des lois spéciales comme celles sur les denrées alimentaires, les produits thérapeutiques, les stupéfiants etc.

M. Patrick Cerf (PS) : Je ne suis pas satisfait.

28. Résolution no 212**COP26 : le Jura s'engage pour le climat
Baptiste Laville (VERT-E-S)**

La 26^{ème} Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) aura lieu à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre 2021. Cette rencontre éveille de nombreux espoirs quant à la mise en œuvre de mesures concrètes pour enfin réaliser l'objectif de l'Accord de Paris de 2015 : limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C.

Depuis cette date et d'une manière plus générale depuis la première COP il y a plus de 35 ans, la thématique du climat n'a jamais été suffisamment prise au sérieux par les responsables politiques et économiques, qui font encore la sourde oreille et peinent à assumer la responsabilité historique qui leur incombe.

Le rapport du GIEC de juin 2021 ne laisse pourtant absolument aucun doute quant au danger que fait peser le changement climatique sur l'ensemble de la société et les générations à venir. Sans des actions immédiates et coordonnées, à tous les échelons et dans tous les pays, le dérèglement climatique s'accélénera, la hausse des températures ne sera pas maîtrisée et des perspectives actuellement inquiétantes voire terrifiantes deviendront malheureusement une réalité.

Face à une situation qui n'évolue malheureusement pas assez vite, des militant-es pour le climat cherchent pacifiquement, intensément, parfois malgré des condamnations, à alerter les autorités de tous bords. Cette pression de la rue, à l'instar des manifestations pour le climat de 2019 qui avaient réuni plusieurs centaines de milliers de personnes de par le monde, pousse indéniablement les responsables politiques et économiques à agir. L'engagement de ces personnes est indispensable à une prise de conscience rapide et collective.

Le Jura, qui a déclaré l'urgence climatique en 2019 et s'engage activement à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre au travers d'un fonds climat, estime que des efforts encore plus importants peuvent être entrepris pour contenir la crise climatique qui s'annonce.

Par cette résolution, à l'occasion de l'ouverture de la COP26, le Parlement jurassien :

- affirme sa volonté d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le territoire cantonal dans les plus brefs délais ;
- exprime son soutien et sa reconnaissance aux militant-es pacifiques du climat, qui œuvrent à éveiller les autorités et la société à la menace que fait peser le changement climatique ;
- exhorte la Confédération, lors de la COP26 à Glasgow, à peser de tout son poids pour qu'un accord ambitieux permette de mettre en œuvre l'Accord de Paris au niveau international.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Je vous demande encore juste quelques petites minutes d'attention. Je sais que ces résolutions ne sont jamais très bien car elles arrivent toujours en fin de Parlement, donc je vais essayer de faire court. Comme vous l'avez vu, selon le titre, on va parler de la COP26 et des questions qui sont liées au climat. Dans quelques jours, aura lieu une conférence internationale absolument essentielle qui est la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Après la Conférence de Paris de 2015 qui s'était engagée à réduire le réchauffement climatique à 1,5 degré, le but de cette conférence de Glasgow est désormais d'avoir des mesures concrètes pour pouvoir atteindre ces objectifs. Il est très clair que nous ne sommes pas sur le bon chemin pour l'instant et que des objectifs importants, et que des mesures importantes, doivent encore être pris. Il est aussi très clair que les systèmes et ces problématiques ne sont pas simples à résoudre. Nous vivons dans un système qui a une certaine inertie. Nous en sommes tous et toutes bien conscients. Face à cette inertie du système qui est inhérente au système, cette résolution adresse un message fort en faveur du climat et dit qu'effectivement les militantes et militants du climat qui s'engagent ont aussi un rôle à jouer pour pouvoir passer au-delà de cette crise du climat. Il faudra que la société civile, le monde politique et le monde économique puissent être capables de travailler main dans la main et c'est la raison pour laquelle la société civile est aussi incluse dans cette résolution.

C'est aussi un message politique fort. Le Jura avec sa petite taille peut aussi et doit aussi prendre des engagements pour cette conférence internationale. Il n'est pas certain que cette COP26 de Glasgow se solde par un succès et tout message et tout effort, même ici du Jura, est un message important envers ces actions pour le climat. Je vous rappelle ici les quelques requêtes de cette résolution. Il y en a trois.

Le premier point, c'est d'affirmer notre volonté du Jura à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le territoire cantonal, ce qui semble être quand même une mesure tout à fait envisageable. Le deuxième point a pour but d'exprimer notre soutien à la reconnaissance des militants pacifiques du climat qui s'engagent pour éveiller les consciences à cette problématique et le troisième point exhorte la Confédération à s'engager de tout son poids à la COP26.

Ces vœux de cette résolution sont tous mesurés et ils ne sont pas extrêmes. Je suis étonné que certain des partis ici conservateurs n'aient pas signé, je trouve que c'est effectivement dommage. D'ailleurs, la résolution n'a même pas circulé au sein du parti PDC et je m'en étonne, car il y a toujours des individualités dans chaque parti et c'eût été important que chacun puisse encore consulter. Cette résolution, c'est le terme de militantisme. Mais, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes le canton du Jura et regardez seulement l'hémicycle dans lequel vous êtes. Vous êtes entourés, Mesdames et Messieurs, de militants qui se sont battus, de militantismes positifs qui se sont battus pour que la création du Jura puisse un jour exister. Sans le militantisme, le Jura n'existerait certainement pas. Le militantisme n'est pas un mal en soi et je vous assure que ce militantisme positif est un élément important pour faire évoluer les choses envers le climat.

Ensuite, je dirais à ceux qui n'ont pas signé cette résolution, s'il vous plaît, réfléchissez-y ! La crise climatique est la crise du siècle à venir. Toutes les actions sont bonnes à

prendre et je vous remercie fortement d'écouter les spécialistes et la société civile et de soutenir cette résolution.

M. Yves Gigon (UDC) : Le conservateur auquel j'appartiens, je suppose, a été attaqué. On nous a donné une leçon. A titre personnel, les résolutions, pour moi, ne servent strictement à rien. Et que le Jura agisse et ait une influence sur la COP26, ridicule !

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je suis sensible à l'argument qui a été donné en disant : « Regardez les photos qu'il y a ici autour. Sans les militants, le Jura n'existerait sûrement pas en tant que canton ». Ça a fait beaucoup de discussions dans notre groupe. La résolution a été légèrement modifiée pour nous donner satisfaction. Personnellement, je la soutiens. Je m'exprime en mon nom personnel et j'ai entendu un argument intéressant et j'espère que vous vous en rappellerez en fin de journée pour le postulat que nous allons traiter sur l'énergie, l'isolation des bâtiments. Ne pas prendre de décision, c'est aussi une décision.

Au vote, la résolution no 212 est rejetée par 32 voix contre 23.

(La séance est levée à 12.30 heures.)